

Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RAPPORT d'activité 2019



Établissement public de l'État

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 1^{er} janvier 2020)

Présidente : Marie-Hélène Aubert

1^{er} Vice-Président : Bernard Gousset

2^e Vice-Président : Jérôme Orvain

Collectivités territoriales :

Philippe Albert, Stéphanie Anton, Daniel Frechet, Cécile Gallien, James Gandrieau, Laurent Géralt, Brigitte Le Saulnier, Laurent Lucaud, Louis Michel, Jérôme Orvain, Michelle Rivet

État et ses établissements publics :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, délégué de bassin ou son représentant,
- la secrétaire générale pour les affaires régionales, de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire et du département du Loiret, ou son représentant,
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique, ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- le directeur général de Voies navigables de France, ou son représentant,
- le directeur général de l'Office français pour la biodiversité, ou son représentant

Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées :

Philippe Boisneau, Jean-Paul Combemorel, Jean-Paul Doron, Jean-Michel Fauconnier, Bernard Gousset, Yoann Mery, Philippe Noyau, Bernard Rousseau, Christian Saquet, Catherine Schaepeplynck, Eric Taufflieb

Représentants du personnel de l'agence :

Rémi Le Besq (titulaire), Laurent Vienne (suppléant).

Édité en mai 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo en couverture : © MNStudio

ÉDITO	p.3
-------------	-----

2019, EN CHIFFRES	p.4
LES TEMPS FORTS	p.6

LES INSTANCES	p.8
----------------------------	------------

LES AIDES	p.10
------------------------	-------------

Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.12
Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques	p.14
Protéger les eaux littorales	p.16
Soutenir l'engagement des collectivités	p.18
Accompagner les territoires les plus fragiles	p.20
Contribuer aux actions des industriels	p.22
Favoriser les pratiques agricoles pour la qualité de l'eau	p.24
Promouvoir une gestion quantitative durable	p.26
Sur les territoires des délégations	p.28

LES REDEVANCES	p.34
-----------------------------	-------------

Des redevances pour apporter des aides	p.35
--	------

LA PLANIFICATION • LA GOUVERNANCE LOCALE	p.38
---	-------------

Accélération de la politique territoriale	p.39
---	------

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	p.42
--	-------------

Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement	p.43
---	------

LA SENSIBILISATION	p.45
---------------------------------	-------------

Sensibiliser les acteurs de l'eau et les citoyens	p.46
---	------

LA CONNAISSANCE	p.48
------------------------------	-------------

Des avancées sur la connaissance en 2019	p.49
--	------

LES MOYENS	p.52
-------------------------	-------------

Mutualiser pour gagner en efficacité	p.53
--	------

Réalisation du budget	p.54
-----------------------------	------

L'AGENCE DE L'EAU - ORGANIGRAMME	p.55
---	-------------



Martin Gutton,
Directeur général
de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« Il nous faut travailler sur une nécessaire adaptation et les solutions fondées sur la nature ! »

Comme chaque année, en regardant dans le rétroviseur, je suis impressionné de l'ampleur du travail fait par les équipes de l'agence de l'eau au service des politiques de l'environnement. Leur mobilisation est totale sur des thématiques enthousiasmantes et au cœur des questions

de changement climatique et de transition écologique. Les politiques portées par notre établissement concernent tous les Français et sont au centre de l'actualité : aménagement du territoire, santé, alimentation, développement économique, préservation de la biodiversité... Les effets du dérèglement climatique sont bien là et s'expriment par des phénomènes extrêmes : inondations exceptionnelles et sécheresses se succèdent malheureusement. 2019 n'a pas échappé à ce constat, nous rappelant ô combien il nous faut travailler sur une nécessaire adaptation et les solutions fondées sur la nature !

Les politiques portées par l'agence se construisent de façon participative au sein du comité de bassin, qui réunit les représentants de tous les usagers de l'eau. Thierry Burlot, président du comité, a donc souhaité se saisir très vite des questions posées dans le grand débat national décidé par le Président de la République. Le comité de bassin, sous son égide, a construit en mars 2019 une contribution partagée, confirmant la modernité d'une structuration solidaire de bassin, imaginée en 1964.

2019 a été marquée par plusieurs plans d'actions gouvernementaux, dans lesquels s'inscrivent pleinement les agences de l'eau en tant qu'établissements publics du Ministère de la transition écologique et solidaire. Afin de décliner ces plans nationaux (assises de l'eau et plan biodiversité), l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé en fin d'année plusieurs appels à projets visant à mobiliser les territoires et les acteurs sur les priorités nationales : lutter contre l'érosion de la biodiversité,

accompagner la transition agro-écologique, économiser l'eau, sortir du « tout tuyau » pour réapprovisionner l'eau dans la ville. L'agence de l'eau a accompagné les acteurs territoriaux dans les transitions écologiques grâce à son réseau de délégations régionales.

2019 a été également l'année du lancement réussi du 11^e programme d'intervention, premier levier financier sur le territoire du bassin des politiques de l'eau et des milieux aquatiques, soit plus de 2,2 milliards d'euros pour six ans. Deux priorités fortes de ce programme : la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans un contexte marqué par le changement climatique et la solidarité vis-à-vis des territoires les plus fragiles. Ainsi, le conseil d'administration de l'agence, présidé par Marie-Hélène Aubert, aura décidé d'apporter en 2019 près de 270 millions d'euros d'aides pour 4 240 projets, au bénéfice de ceux qui agissent sur les territoires (collectivités, entreprises industrielles ou agricoles, associations...).


L'année 2019 s'est terminée par l'adoption de l'état des lieux, photographie fine de l'état des eaux – rivières et nappes souterraines - qui permet de guider les actions à conduire pour atteindre les objectifs que nous fixe la directive cadre sur l'eau. L'hydrologie et les pollutions diffuses restent un enjeu prépondérant sur le bassin Loire-Bretagne, de même que la morphologie des cours d'eau du bassin ou encore les rejets ponctuels des collectivités et industries. On peut se féliciter de progrès mais beaucoup reste à faire !

Enfin, je ne peux oublier la phase active de mutation dans laquelle notre établissement est engagé, dans un travail commun avec les 5 autres agences de l'eau, au travers de la mise à disposition de services dématérialisés pour les usagers, la valorisation des politiques de l'eau par des campagnes d'informations et la mutualisation qui se concrétise avec la préfiguration d'une direction des systèmes d'information mutualisée.

Ce rapport d'activité, dans une nouvelle présentation, vous permettra de mieux connaître les politiques de l'eau sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne, notre établissement et son action sur le terrain.

Je vous souhaite une excellente lecture !

2019, EN CHIFFRES

85 % 

DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE
COUVERT PAR DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

41

nouveaux
contrats
territoriaux
ou contrats renouvelés
ont été validés en 2019

6584
ABONNÉS fin 2019

à la lettre électronique
l'actu de l'eau en Loire-bretagne



S'inscrire : bit.ly/LettreElectro

2,27

MILLIARDS D'EUROS,

c'est la capacité
d'intervention du 11^e programme
de l'agence de l'eau
de 2019 à 2024.

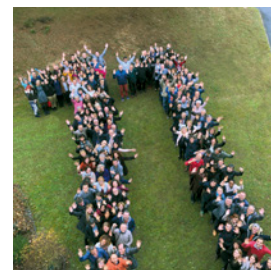
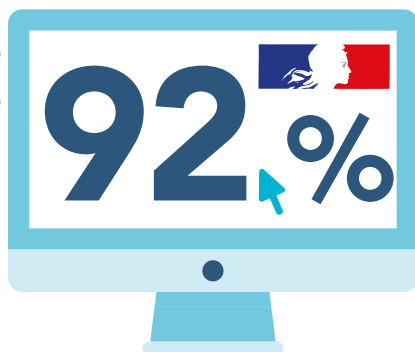


Photo : C. Brochier

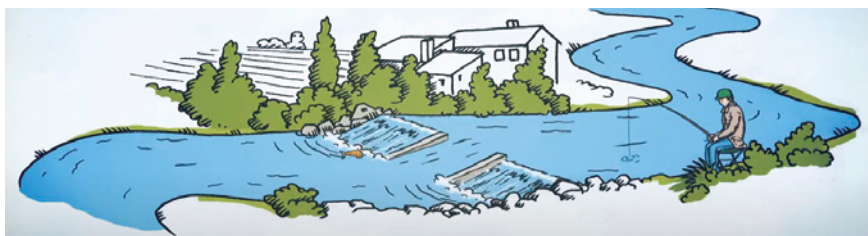
Un budget alloué au bon état des
eaux et à l'adaptation au changement
climatique, voté par le comité de
bassin Loire-Bretagne

Bigbang.fr



DES
REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-
DÉCLARATION
EN 2019

 3325
ABONNÉS fin 2019
au compte twitter [@LoireBretagne](https://twitter.com/LoireBretagne)
de l'agence de l'eau



Bigbang.fr

1423 km
de cours d'eau
ont été restaurés

et **72** OUVRAGES
AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS
FRANCHISSABLES en 2019
(classés en liste 2 de l'article L.214-17
du code de l'environnement)



57 projets en faveur
de la reconquête
de la biodiversité
des cours d'eau et des
milieux humides financés par
l'agence de l'eau en 2019.

800

participants au
COLLOQUE
NATIONAL
« EAU ET
CHANGEMENT
CLIMATIQUE -
UNE JOURNÉE,
DES
SOLUTIONS »



organisé le 15 novembre 2019
par les 7 comités de bassins et
les agences de l'eau, en présence
du ministre de la transition
écologique et solidaire.



7

**Nombre de Trophées de l'eau
décernés en 2019**

Syndicat mixte du bassin de la Brenne (37),
Conseil départemental de Vendée (85), Syndicat d'aménagement
du bassin de la Vienne (87), Commune de Leigné-les-Bois (86),
Association Anjou-Madagascar (49), Boule OBUT SAS (42)
et Syndicat mixte Arguenon-Penthivère (22).

2019, LES TEMPS FORTS



Lancement du 11^e programme d'intervention

Lancer un programme d'intervention, c'est présenter

l'outil financier de l'agence de l'eau. Dévoiler son volet « recettes », les redevances ; et expliquer le volet « dépenses », les aides financières accordées aux collectivités, aux acteurs économiques, aux associations qui investissent pour la reconquête de la qualité de l'eau.

La priorité du 11^e programme ? Atteindre les objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'eau, par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

L'agence de l'eau a souhaité, avec le ministère en charge de la transition écologique et solidaire, que le programme investisse le champ de l'adaptation au changement climatique. Et puis, il ne faut pas oublier tout ce qui touche à la préservation de la ressource, à la gestion quantitative de l'eau. Cet aspect va devenir de plus en plus prégnant. Le 11^e programme prend aussi en compte la biodiversité sur laquelle l'agence est déjà très présente et les milieux littoral et marin du fait de l'élargissement de ses compétences depuis 2016.

En mars 2019, 1 000 personnes ont participé aux rencontres de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne. Toutes et tous se sont informés, ont échangé sur les aides et les redevances du nouveau programme d'intervention.



Lire ou télécharger : bit.ly/Rencontres11P

Le grand débat national

Le comité de bassin met l'eau au cœur du grand débat national

11 mars 2019, le comité de bassin Loire-Bretagne met l'eau au cœur du grand débat national lors d'une séance extraordinaire. Vingt enjeux de gestion de l'eau sont identifiés par une centaine de participants autour des quatre enjeux du grand débat : démocratie et citoyenneté, organisation de l'État et service public, fiscalité et dépenses publiques, transition écologique. Les propositions de solutions complètent celles faites en 2019 pour les assises de l'eau.

La contribution du comité de bassin : bit.ly/ContribCB-GrandDebat

En savoir plus : bit.ly/EauGrandDebat

CGLE 2019 : la 20^e édition

Les 30 et 31 janvier 2019, l'agence de l'eau Loire-Bretagne était partenaire de la 20^e édition du carrefour des gestions locales de l'eau (CGLE). Elle y tenait un stand, proposait 3 ateliers, une conférence sur le 11^e programme et une séance plénière de clôture sur le 2nd volet des « Assises de l'eau ».



Diaporamas et vidéos : bit.ly/CGLE-19

Cycl'eau Vichy 2019 : une plénière et 3 pastilles



L'agence de l'eau Loire-Bretagne organise une séance plénière sur le financement de la politique de l'eau, lors du salon Cycl'eau les 25 et 26 septembre 2019 à Vichy. L'enjeu : présenter à l'échelle régionale, les aides du 11^e programme d'intervention aux professionnels publics et privés. Une table ronde permet des échanges sur les moyens d'atteindre les objectifs d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau.

Cycl'eau et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, c'est aussi 3 ateliers pour l'édition 2019 :

- Comment valoriser les eaux pluviales dans les aménagements urbains et éviter ainsi les débordements de réseaux ?
- La gestion quantitative de la ressource en eau
- L'autosurveillance des systèmes d'assainissement

Diaporamas et vidéos : bit.ly/CyclEau2019

12 décembre 2019 : le comité de bassin adopte l'état des lieux Loire-Bretagne



Photo : E. Bouju

C'est une étape essentielle. L'état des lieux est le socle de la connaissance pour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et son programme de mesures (PDM) associé. Il permet d'identifier les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires devant bénéficier d'actions de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques pour 2027. Tout ce qui y figure doit trouver une réponse dans le Sdage 2022-2027 ou le programme de mesures.



Sensibiliser aux enjeux de l'eau

Le 17 décembre 2019, au centre de congrès de Vierzon, s'est tenue la rencontre de l'eau «Bilan de la consultation publique 2018-2019 et perspectives pour le prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux». L'atteinte du bon état des eaux nécessite la mobilisation de tous les citoyens et l'évolution des comportements individuels et collectifs. Cette rencontre de l'eau s'adresse à tous les acteurs qui sensibilisent les publics (professionnels et particuliers) à la préservation et la restauration des ressources en eau sur le bassin Loire-Bretagne.

Diaporamas et synthèses :
bit.ly/RencontreSensibiliser



Lire ou télécharger :
bit.ly/EtatDesLieux-LB

LES INSTANCES DE BASSIN



Photo : E. Bouju



Marie-Hélène Aubert*,

Présidente
du conseil d'administration
de l'agence de l'eau Loire-
Bretagne

« Le conseil
d'administration
l'avait adopté à
l'unanimité fin 2018.
L'année 2019 a été

marquée par la mise en place du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, où les enjeux de la préservation de la biodiversité, du climat, et plus globalement du grand cycle de l'eau, tiennent une place de plus en plus importante. Ce programme concentre donc ses efforts aussi bien sur la disponibilité en eau que sur sa qualité, tout en renforçant la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés, l'un des principes fondateurs de notre action. 2019 a été aussi une année de concertation et de dialogue permanent au sein de notre conseil d'administration, pour répondre toujours mieux aux préoccupations des territoires, confrontés à des problématiques nouvelles.

Nous avons d'autant plus besoin de faire connaître les actions de l'agence de l'eau, la façon dont elle construit son programme et de faire sans doute encore plus de communication, de pédagogie, pour mieux expliquer à tous les intéressés comment nous fonctionnons, les objectifs que nous devons atteindre et surtout comment ils peuvent y prendre part. »

Le conseil d'administration

Composé de 35 membres, dont 11 représentants des usagers, 11 représentants des collectivités et 11 représentants de l'État, il anime la mise en œuvre du programme 2019-2024.



Thierry Burlot**,

Président du comité de
bassin
Loire-Bretagne

« Grand débat national »,
« Assises de l'eau »,
consultation du public
sur les questions
importantes jusqu'au
2 mai 2019...

Le comité de bassin Loire-Bretagne a eu beaucoup à dire en 2019.

Nous réaffirmons notre rôle et celui des agences de l'eau. La gestion par bassin hydrographique est synonyme de démocratie participative et de capacité à réunir. Nous rappelons la nécessité de disposer de budgets à la hauteur des enjeux pour l'eau et pour les milieux aquatiques.

Il faut aussi disposer d'une ingénierie territoriale de qualité. L'urgence climatique est là ! Nous sommes tenus de nous engager pleinement et solidairement pour l'avenir de l'eau.

En décembre 2019, le comité de bassin a adopté l'état des lieux. Car il faut aussi être capable de constater les progrès accomplis. Ce document est le point de référence pour agir au bon endroit et actionner les bons leviers. Des objectifs de bon état de nos cours d'eau sont à préciser en 2020. Il nous faudra être à la hauteur des objectifs du Sdage 2021-2027. »

Le comité de bassin

Parlement de l'eau, le comité de bassin est le lieu de la concertation et de la planification. Il est composé de 190 membres représentant de toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau.

* présidente du conseil d'administration, gouverneure du conseil mondial de l'eau, inspectrice générale au Conseil Général de l'environnement et du développement durable et membre de l'Autorité environnementale.

** président du comité de bassin, président du cercle français de l'eau, vice-président de la région Bretagne et président du conseil d'administration de l'agence bretonne de la biodiversité, président du conseil d'administration de l'office français de la biodiversité.


An aerial photograph of a river system. The river flows from the top left towards the bottom right. A large, light-colored sandbar is visible on the right side of the river. The water is a mix of green and blue, with some white foam or rapids. The surrounding landscape is a mix of green forest and sandy areas. A blue rectangular shape is in the top left corner.

Photo : J-L. Aubert

LES AIDES

Photo : J-L Aubert

2019, année de lancement du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau

Ce nouveau programme est sélectif et incitatif. Il mobilise 2,27 milliards d'euros mobilisés de 2019 à 2024 pour l'eau et les milieux aquatiques. Son action cible les enjeux et territoires prioritaires. Deux axes y sont majeurs :

- faire progresser l'atteinte du bon état de nos rivières, lacs, eaux souterraines et eaux côtières,
- développer la solidarité à destination des territoires les plus défavorisés.

En 2019, près de 270 millions d'euros d'aides ont été versées. 4 240 projets en ont bénéficié sur le bassin Loire-Bretagne.

Cette première année est marquée par un fort dynamisme. Le taux d'exécution des engagements financiers approche 95 %. Près de la moitié des aides concernent la pollution domestique, notamment celles ciblées sur les assainissements prioritaires permettant de reconquérir la qualité des rivières.

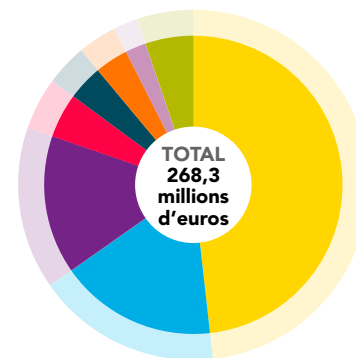
Pour déployer ce programme, l'agence de l'eau organise 6 rencontres de l'eau : les 6 mars à Montchanin-Le Creusot (71), 7 mars à Lempdes (63), 20 mars à Vierzon (18), 21 mars à Poitiers (86), 27 mars à Saint-Brieuc (22), 28 mars à Angers (49). Ces événements rassemblent près de 1 000 participants. En amont, elle organise 5 conférences de presse du 15 au 18 janvier sur les territoires de ses délégations.

Le 11^e programme renforce la coordination entre les acteurs de l'eau. Il privilégie un partenariat recentré avec les Départements et les Régions. Les conventions qui en émanent permettent le partage des objectifs et des moyens au bénéfice des acteurs des territoires. L'année 2019 a été consacrée à la mise en place de cette coordination.

Enfin, l'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne l'émergence de nouveaux projets et l'expérimentation de solutions innovantes. Elle lance, fin 2019, 6 appels à projets visant à mobiliser les acteurs de terrains sur des priorités :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Répartition des aides sur l'année 2019



128,6 millions d'euros

Pollution domestique et gestion des eaux de pluie

45,4 millions d'euros

Milieux aquatiques

40,1 millions d'euros

Pollutions diffuses - protection des captages d'eau

12,9 millions d'euros

Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau

10,2 millions d'euros

Eau potable (unité de production d'eau potable, solidarité rurale)

11,1 millions d'euros

Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement)

6 millions d'euros

Pollution industrielle

14 millions d'euros

Animation et gestion locale

AU CŒUR DE NOTRE ACTION :

l'adaptation au changement climatique

Un tiers du programme est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2019

En 2019, plus de 32 % des aides financières sont consacrées à l'adaptation au changement climatique. Cela passe par la gestion durable des eaux de pluie, la préservation des milieux aquatiques, l'entretien des cours d'eau, la végétalisation en milieu urbain, le soutien à l'agriculture biologique ou encore la préservation des zones humides.

Cet engagement est cohérent avec le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Le principe de ce plan : rendre plus robustes et résilients les écosystèmes aquatiques (et de redonner aux milieux leurs fonctionnalités naturelles). Parce qu'un milieu en bon état, a plus de chance de s'adapter au changement climatique.

Plus de 86 millions d'euros d'aides ont été engagés par l'agence de l'eau sur des opérations qui contribuent directement à la stratégie d'adaptation et à la politique d'atténuation.

Répartition des 86,25 millions d'euros d'aides financières consacrés à l'adaptation au changement climatique	
Restauration et gestion des milieux aquatiques	52,5 %
Soutien à l'agriculture biologique	31,5 %
Gestion quantitative de la ressource	15 %
Gestion durable des eaux de pluie	0,9 %
Etude, sensibilisation et communication	0,1 %

En complément des aides, un appel à projets, lancé à l'automne 2019, concerne les économies d'eau consommée. Il intéresse toutes les catégories d'utilisateurs.

Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne

Adopté le 24 avril 2018, le plan d'adaptation n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin : c'est une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser dès maintenant en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation, à l'échelle du bassin comme à l'échelle locale, dans une logique de développement durable. Les données qui ont permis de le construire sont ainsi à la disposition des acteurs qui voudraient approfondir la réflexion sur leur territoire.



Lire ou télécharger : bit.ly/PACC-LB-2018

Boîte à idées



AELB • Adobe Stock

Lire : bit.ly/BoitelIdees

Le comité de bassin a ouvert une « boîte à idées » sur le thème de l'adaptation au changement climatique. L'objectif est de faire émerger des solutions sur la façon de passer à l'action. Comment aller plus loin sur l'adaptation au changement climatique ? Comment faire pour que les projets voient le jour et qu'ils se mettent en place à grande échelle ?

Les solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature constituent un des moyens de s'inscrire à la fois dans un développement durable des territoires et d'accroître leur résilience aux effets du changement climatique. Le programme de l'agence prévoit d'y recourir et de tirer partie des multiples bénéfices de ces solutions pour engager la transition des territoires du bassin. Le but : accompagner les actions de désimperméabilisation, de conversion à l'agriculture biologique, de soutien à l'agroécologie ou de restauration et de préservation des milieux aquatiques ou humides. (...)

En 2019, 50 millions d'euros d'aides sont consacrés aux solutions fondées sur la nature, signe que les territoires ont déjà bien pris conscience de leur intérêt pour la gestion de l'eau. Ils ont surtout mis en place des actions relatives à l'agroécologie et à la restauration de milieux aquatiques.

La préservation des milieux humides, un enjeu fort d'adaptation au changement climatique



Photo : J.L. Aubert

La préservation des milieux humides est une orientation forte du Sage Alagnon. En 2019, les actions portées dans le cadre du contrat territorial Alagnon (2017-2022) portent leurs fruits. L'animation du syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents, du conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et des organismes professionnels agricoles induisent un changement de regard sur les zones humides.

Elles étaient autrefois considérées comme des zones à supprimer pour cause de mauvais rendement de production et de fort risque de parasitisme. **Les zones humides se trouvent aujourd'hui au cœur de l'adaptation au changement climatique.** Elles permettent de conserver l'eau localement ou encore de poursuivre le pâturage lors des périodes de déficit hydrique. Elles contribuent à une meilleure restitution de l'eau, y compris en période sèche, évitant ainsi le transport d'eau pour l'abreuvement du bétail. Elles permettent également une offre de pâturage alternatif lorsque les coteaux sont desséchés.

Pour promouvoir les villes durables dans les années à venir, l'agence encourage des solutions favorisant la désimperméabilisation et la végétalisation en milieu urbain.

Chiffres

32,4 %
du programme
consacré au
changement
climatique

50 millions d'euros
d'aides accordés par
l'agence de l'eau au
bénéfice des solutions
fondées sur la nature

POINT DE VUE

Christophe Beaujouan,
Conseiller à la chambre d'agriculture
du Loir-et-Cher

Christophe Beaujouan *Des outils pour conseiller les agriculteurs*



Photo : C. Beaujouan

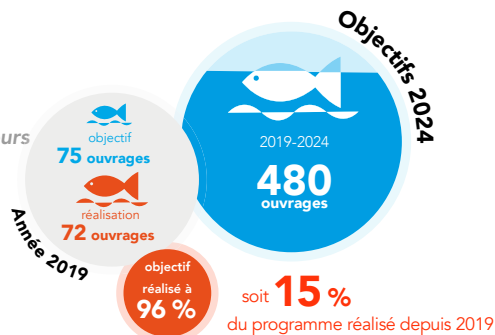
Pour ORACLE « observatoire régional agricole du climat », j'anime un groupe d'experts pour capitaliser des indicateurs grâce à des partenariats : MétéoFrance, agence de l'eau Loire-Bretagne... Pour ClimA-XXI, « outil pour faire de la projection », je fabrique des indicateurs agro-climatiques répondant aux attentes des filières de la région Centre-Val de Loire.

Grâce à ces deux outils complémentaires nous sensibilisons avec des références « sur mesure » : une dizaine de réunions avec des agriculteurs, deux avec des entreprises (semenciers, coopératives...), quatre conférences « grand public » initiées, 15 conseillers agricoles formés en 2019. Le « réchauffement climatique » à moyen et long terme reste difficile à intégrer dans le conseil. Mais, nous dégageons des cultures ou pratiques climato-compatibles : intercultures d'hiver... Et la filière viticole élabore sa stratégie d'adaptation».

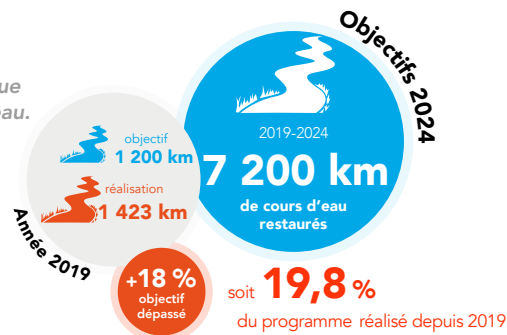
COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES :

des travaux plus ambitieux et mieux ciblés

Rendre franchissables les ouvrages* construits en travers des cours d'eau.



Engager la restauration morphologique des cours d'eau.



* ouvrages prioritaires sur les cours d'eau recensés dans la liste 2-article L.214-17 code de l'environnement

La dynamique pour restaurer les milieux aquatiques se poursuit grâce à une prise de conscience croissante des élus et une plus grande synergie d'acteurs. L'agence de l'eau Loire-Bretagne incite à programmer des travaux plus efficient sur des secteurs mieux ciblés. Il s'agit de concentrer les efforts pour atteindre les objectifs d'amélioration de l'état des eaux.



Photo : J.-L. Aubert

Des appels à projets en faveur de la biodiversité Pour préserver les habitats d'espèces menacées comme le crapeau Sonneur à ventre jaune, la **Cistude** ou la Moule perlière, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté 370 000 euros de subvention à 21 projets. Elle mobilise 500 000 euros pour un nouvel appel à projets en faveur des espèces menacées concernées par des plans nationaux d'actions, 2 millions d'euros pour lutter contre l'érosion de la biodiversité marine et 1,5 million d'euros pour l'étude de paiements pour services environnementaux.

MONTÉE EN COMPÉTENCE, MONTÉE EN AMBITION

Prise de conscience des collectivités et des citoyens. Coordonner les acteurs et leurs actions. Sur le bassin Loire-Bretagne, seules 23 % des eaux de surface sont en bon état. La marge de progression est encore importante pour redonner un fonctionnement plus naturel, plus d'espace à nos rivières. Avec leur nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations », les collectivités prennent conscience de cette responsabilité, souvent rappelée par des citoyens, associations ou usagers. Elles réalisent les travaux nécessaires pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et peuvent lever une taxe dédiée à cet effet.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne leur propose de signer, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, un programme ambitieux, le contrat territorial. C'est l'occasion, pour les acteurs du territoire, de partager les enjeux, de définir des programmes d'actions concertés, d'agir pour limiter les pollutions diffuses, pour gérer la quantité d'eau disponible et restaurer les milieux aquatiques. L'agence de l'eau accompagne techniquement et financièrement l'animation de cette démarche et les travaux programmés dans ces contrats pour favoriser une amélioration rapide de l'état des eaux. En 2019, 26 nouveaux contrats avec un volet milieux aquatiques sont validés ; 24 millions d'euros d'aides sont attribués pour des travaux sur les rivières et les milieux humides.

La remise à ciel ouvert de cours d'eau oubliés

Les projets de réouverture de cours d'eau enterrés offrent un bénéfice important pour la fonctionnalité des milieux aquatiques mais aussi pour le bien-être des habitants, notamment en secteur urbain. Ils permettent de lutter contre les îlots de chaleur et participent aux plans d'adaptation face aux changements climatiques, tout en réduisant les conséquences des inondations. C'est aussi une démarche de sensibilisation et de communication importante localement. Les travaux de remise à ciel ouvert se développent, comme la découverte de l'Ondenon par Saint-Étienne métropole.

Une étude innovante de restauration de cours d'eau en milieu urbain, lancée par Rennes Métropole, devrait permettre de développer encore les techniques de restauration des cours d'eau urbains et de lancer des programmes d'actions d'une ampleur inédite sur le bassin.



Photo : J.-L. Aubert

Chiffres

42 millions d'euros pour les milieux aquatiques et la biodiversité *dont 18 pour restaurer la forme et la continuité écologique des rivières, 6 pour les zones humides.*

1423 km de cours d'eau restaurés

177 ouvrages rendus franchissables *pour rétablir la continuité écologique dont 72 sur la liste 2 recensant les ouvrages prioritaires*

2054 ha de zones humides *restaurés ou protégées durablement grâce à l'acquisition foncière.*

POINT DE VUE

Photo : J.-L. Aubert



Philippe Barry,
président du syndicat d'aménagement
du bassin de la Vienne

Philippe Barry
« Rouvrir la Glane
aux poissons migrateurs,
une opération d'envergure »

Rouvrir nos rivières aux poissons migrateurs, leur redonner un caractère plus naturel, ce sont des enjeux forts pour la qualité de nos rivières. J'en observe déjà les bénéfices pour les riverains. A Saint-Junien, dans la Haute-Vienne, le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne a effacé le barrage du Gué Giraud, un ouvrage de 6 m de haut et 36 m de long fortement envasé, anciennement utilisé pour l'eau potable. Cela a pris du temps pour étudier les conditions techniques ayant le moins d'impact sur le milieu naturel et expliquer aux habitants les changements importants du paysage. Cette opération porte ses fruits : la Glane a retrouvé un cours plus naturel et le site est fréquenté par les riverains. Aussi nous allons créer un sentier d'interprétation. J'attends beaucoup pour la Glane des travaux engagés par le syndicat sur 25 sites dans le cadre d'un contrat territorial avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Au fil de la Glane, le Gué Giraud : www.aufildelaglance.fr

Vidéo : bit.ly/GueGiraud

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

La dynamique des acteurs littoraux se confirme en 2019

De par la spécificité de ces usages et de son environnement, le littoral fait l'objet de toutes les attentions sur le bassin. Six enjeux :

- restaurer la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières,
- lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines,
- lutter contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,
- restaurer la morphologie des espaces côtiers,
- gérer l'équilibre de la ressource en eau,
- et améliorer la connaissance et la communication.

L'agence soutient la sensibilisation et la communication sur les enjeux du littoral

Forte du succès du colloque de novembre 2018 à La Rochelle sur l'adaptation des marais littoraux au changement climatique (<https://maraislittoraux.myportfolio.com/les-actes-du-colloque>), l'agence maintient en 2019 son soutien au bénéfice du parc naturel régional du marais poitevin avec le colloque sur les risques côtiers et l'adaptation au changement climatique (<https://colloque-risco.parc-marais-poitevin.fr>). Deux grands succès locaux durant lesquels la sensibilisation a pris la forme de véritables shows scientifiques

Le programme de surveillance des eaux côtières se poursuit en 2019 :

- 25 masses d'eau côtières et 16 masses d'eau de transition sont analysées (organismes vivants et paramètres physiques),
- l'agence de l'eau Loire-Bretagne assure le financement du suivi des inventaires de poissons de 5 estuaires du bassin, sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Seine-Normandie, pour un montant de 140 000 euros,
- enfin, l'agence poursuit la mise en œuvre des extensions de réseaux liées au programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin pour un total d'aides de 158 000 euros.

L'assainissement des collectivités, au cœur des interventions sur le littoral

Les collectivités confirment en 2019 leur engagement. Elles mettent en œuvre des programmes d'actions de reconquête de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières (plages, pêche à pied de loisirs et professionnelle, conchyliculture).

Exemple : 618 000 euros d'aides permettent d'aménager un bassin tampon de 1 000 m³ à la station de relevage La Normandelière au sud de Brétignolles-sur-Mer en Vendée. Résultat : le site de pêche à pied voisin passe en 2018 et 2019 d'une recommandation sanitaire « déconseillée » à « tolérée ».

Reconquête de la biodiversité marine



L'agence de l'eau poursuit en 2019 sa mobilisation contre l'érosion de la biodiversité. Elle lance le 15 novembre un nouvel appel à initiatives centré sur les enjeux de la

biodiversité marine. Une enveloppe dédiée de 2 millions d'euros a pour objectif de faire émerger des projets innovants pour préserver ou restaurer la biodiversité marine, en rétablissant notamment les fonctionnalités des écosystèmes par la préservation des espaces littoraux.

Observer l'évolution de la biodiversité côtière

L'agence fait connaître les initiatives en 2019 : l'observatoire des changements de la réserve naturelle régionale des étangs du Loc'h.

A l'origine de ce projet, une nécessité de restaurer les continuités écologiques de la Saudraye sur la partie aval de cette rivière. Les étangs du Petit et du Grand Loc'h se situent sur la commune de Guidel, à la limite entre les départements du Finistère et du Morbihan. D'une superficie de 125 hectares, ce territoire est le réceptacle d'un bassin versant de 26 000 hectares, ces étangs formant autrefois une ancienne ria.



Photo : FDC56

Les enjeux de cet observatoire : observer les changements de la biodiversité côtière, dans un contexte programmé de reconnexion à la mer. Ce qui est observé :

- l'évolution des peuplements et de la morphologie du site,
- les facteurs déterminants le changement : salinité, les niveaux d'eau.

POINT DE VUE

Philippe Le Gal
Président de la commission « Littoral »
du comité de bassin Loire-Bretagne

*Préserver le littoral
et le milieu marin*



« L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre de notre nouveau programme d'intervention (2019-2024), les travaux préparatoires de la commission littorale pour préparer le Sdage 2022-2027 ou encore l'avis formulé sur le projet de stratégie de façade maritime Nord Atlantique-Manche Ouest. Je mesure pleinement les enjeux de la commission littoral, dont j'ai pris la présidence en 2019. C'est un lieu de partages et d'échanges entre les membres du comité de bassin Loire-Bretagne sur la préservation du littoral. Le littoral est soumis à de nombreuses pressions issues des bassins versants terrestres. Chaque fermeture de zone de production de coquillages suite à des pollutions bactériologiques nous rappelle que de multiples usages et métiers dépendent directement de la maîtrise des pollutions à terre ou en mer... Cette commission contribue à évaluer l'état des eaux côtières, à identifier et à prioriser les actions à mener. Elle intègre pleinement dans ses réflexions les impacts spécifiques sur le littoral du changement climatique ainsi que les enjeux de préservation de la biodiversité qui justifient le lancement d'un appel à initiatives au titre du milieu marin en 2020 ».

Chiffres

35 millions
d'euros d'aides pour
le littoral
*pour un total de près de 80 millions
d'euros de travaux.*

400
dossiers instruits

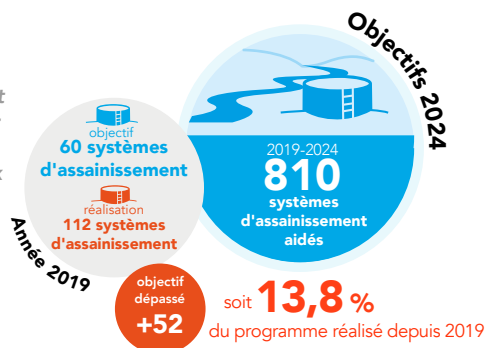
63 %
des aides associées
à l'enjeu de
préservation ou
de restauration
de la qualité
bactériologique des
eaux

2 millions d'euros
programmés au
bénéfice de la
biodiversité marine

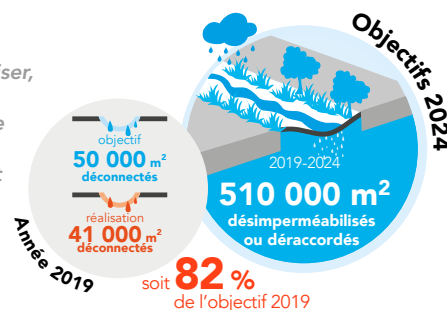
DES AIDES CIBLÉES SUR LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES :

pour la reconquête du milieu et des usages

Aider les systèmes d'assainissement prioritaires pour améliorer la qualité des eaux et protéger les usages littoraux



Aider à désimperméabiliser, à déracorder les eaux de pluie des réseaux d'assainissement



Pour traiter les pollutions domestiques, l'agence de l'eau axe ses aides financières pour améliorer la qualité de l'eau :

- là où les bénéfices sont importants,
- pour protéger les usages sensibles à cette pollution (baignade, pêche à pied, conchyliculture).

Elle soutient les territoires les plus fragiles pour remettre à niveau leurs systèmes d'assainissement.

Pour réduire les pollutions dues aux eaux de pluie, elle favorise leur gestion par infiltration, au plus près de là où elle tombe. Rendre les villes plus perméables, sensibiliser aux nouvelles façons de gérer l'eau «sans tuyaux» est aussi un enjeu pour s'adapter au changement climatique.

Systèmes d'assainissement prioritaires, le programme démarre fort.

Le 11^e programme de l'agence de l'eau prévoit de financer des études et des travaux pour 810 systèmes d'assainissement prioritaires à des taux très importants : de 50 % et 60 % en zone de revitalisation rurale. L'objectif est de réduire les rejets polluants des stations ou des réseaux d'assainissement, en particulier par débordement par temps de pluie.

En 2019, 112 systèmes d'assainissement prioritaires bénéficient au total d'une aide de 63,6 millions d'euros pour réaliser des travaux et 77 d'une aide pour des études. Ce nombre supérieur aux prévisions traduit le dynamisme d'une politique renforcée au 11^e programme qui actionne aides et actions réglementaires.

Gestion alternative des eaux pluviales, des financements encore trop confidentiel

360 000 euros financent des travaux de gestion alternative des eaux pluviales. Douze programmes concernent les agglomérations de Roanne (42), Montbrison (42), Brest (29) et La Rochelle (17). L'eau s'infiltre maintenant sur 4 hectares.

Malgré des taux d'aide très avantageux allant jusqu'à 50 %, le nombre de collectivités et de projets engagés n'est pas à la hauteur des enjeux. Pour créer une dynamique, l'agence de l'eau lance, fin 2019, un appel à initiatives « gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain ». Objectif : financer en 2020 de nouvelles démarches portées par des collectivités ou des acteurs économiques pour réduire les pollutions.



A Brest, un groupe scolaire plus vert où l'eau s'infiltre là où elle tombe

Brest métropole engage un important programme pour déconnecter les eaux pluviales de son réseau d'assainissement unitaire. Objectif : limiter la construction de bassins d'orage en bord de mer, ouvrages coûteux en investissement et en fonctionnement.

La cartographie du territoire permet d'identifier les secteurs où il est possible de laisser les eaux de pluie s'infiltre et de saisir chaque opportunité d'aménagement pour limiter les quantités d'eaux de pluie des réseaux d'assainissement. Par exemple, sur l'établissement scolaire du Forestou, des espaces verts creux sont créés. Ils permettront de rendre 3 000 m² perméables à l'eau.

S'équiper en autosurveillance, c'est maintenant !

Finaliser l'autosurveillance des systèmes d'assainissement est une priorité de 2019 à 2021. 1 020 points de déversement des réseaux sont équipés, leur nombre a doublé ces trois dernières années. 280 points de rejets sont encore à équiper en Loire-Bretagne.

En 2019, 59 collectivités finissent de s'équiper pour surveiller le bon fonctionnement de leur assainissement. Elles répondent à leur obligation réglementaire et profitent d'une aide importante de l'agence, jusqu'à 70 %, qui a vocation à s'arrêter en 2021.

Chiffres

125,6 millions d'euros d'aides attribués pour l'assainissement des eaux usées des collectivités *dont 66,4 millions pour améliorer le traitement et 59,2 millions pour améliorer les réseaux et mettre en place une gestion plus intégrée des eaux pluviales.*

112 systèmes d'assainissement prioritaires aidés.

1 020 points de déversement des réseaux équipés d'un dispositif de mesure *soit 180 de plus qu'en 2018.*

POINT DE VUE

Photo : J.-L. Aubert

Francis Grosjean,

Gérer les eaux pluviales : un défi pour Brest métropole



Francis Grosjean, vice-président de Brest métropole, chargé de l'eau, l'assainissement, les espaces sensibles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest

Membre du comité de bassin Loire-Bretagne

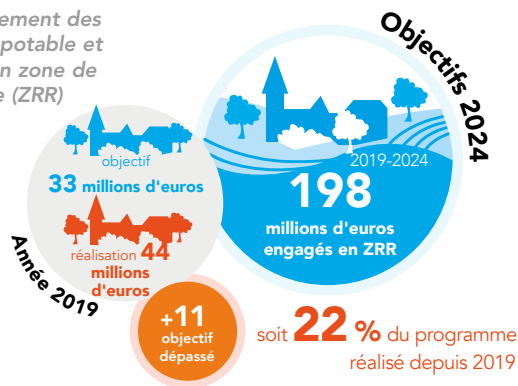
Le territoire de l'agglomération brestoise, entaillé de vallons, est un assemblage de petits bassins versants, où les temps de transfert sont très courts, la rade de Brest est un exutoire naturel et fragile. Par temps de pluie soutenue, le risque de montée en charge brutale et de débordements des réseaux, donc de pollution et d'inondation, est avéré, notamment dans la ville centre, desservie par un réseau unitaire vieillissant qui collecte eaux usées et pluviales.

Le maintien en condition d'un important patrimoine pour gérer les eaux de pluie est coûteux en zone urbaine dense. Une étude a montré qu'en secteur unitaire, il est possible de déconnecter du réseau un pourcentage significatif de surfaces alimentant les ruissellements. Qu'il s'agisse d'acteurs publics ou privés, le regard sur l'eau en ville ainsi que les pratiques en matière d'aménagements urbains doivent changer. Il faut expérimenter et convaincre, d'où les opérations pilotes telles que celle de l'école du Forestou. Depuis 2016, l'agence exerce un rôle d'animateur et apporte un soutien actif à Brest métropole pour la gestion des eaux urbaines : mises en relation et partage du concept de gestion intégrée, études et projets divers.

SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL :

lancement d'un dispositif ambitieux en direction des zones de revitalisation rurale

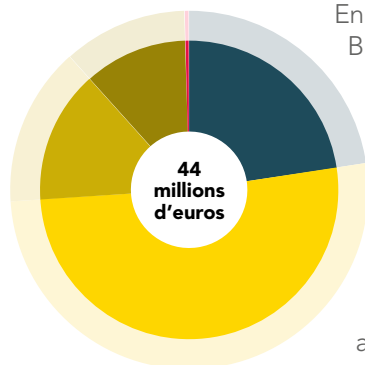
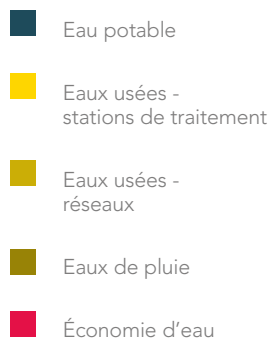
Aider au renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement en zone de revitalisation rurale (ZRR)



Les territoires ruraux ont des difficultés pour gérer leurs services publics d'eau potable et d'assainissement : coût des infrastructures (réseaux...) plus élevé dû à un habitat étalé, ressources financières plus faibles.

En écho aux Assises de l'eau, l'agence de l'eau renforce ses aides et les centre sur les zones de revitalisation rurale avec : des aides exclusives pour l'assainissement non collectif et l'eau potable, davantage d'aides pour l'assainissement collectif, la gestion des eaux de pluie, les économies d'eau, soit 198 millions d'euros sur la période 2019-2024.

Aides - zone de revitalisation rurale Montant 2019 et répartition par thème



Une solidarité force 11

En 2019, les objectifs sont dépassés. L'agence de l'eau Loire-Bretagne consacre plus de 44 millions d'euros d'aides aux zones de revitalisation rurale, soit 11 millions d'euros de plus que prévu. Ils permettront aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de remettre à niveau leurs équipements pour l'assainissement et l'eau potable.

Des cellules d'assistance technique, au sein des départements, apportent une aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale. En 2019, l'agence finance 80 postes répartis dans 29 départements avec un montant total d'aides de 2,8 millions d'euros.

Un partenariat avec la banque des Territoires a vu le jour. Il permet d'apporter une nouvelle offre de financement intégrant subvention de l'agence et prêt de longue durée « Aquaprêt ».



Le choix de l'intercommunalité porte ses fruits dans la Vienne

En 2015, la Vienne fait le choix d'un syndicat mixte départemental aux compétences élargies à l'eau potable et à l'assainissement, collectif ou non, des eaux usées.

« Eaux de Vienne Siveer » naît du regroupement de syndicats d'eau, d'assainissement et de communes. Les effets sont positifs : des moyens et des compétences mutualisés, une ambition pour restaurer la qualité des eaux, des actions et un programme pluriannuel d'investissement optimisés.

En 2019, avec l'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 5 nouvelles stations de traitement des eaux usées voient le jour. De nouvelles études sur 14 systèmes d'assainissement, sont lancées. Elles devraient aboutir à de nouveaux programmes de travaux.

A l'heure où, en 2019, 70 % des dossiers financés sur les réseaux d'eaux usées sont encore portés par des communes, l'agence de l'eau bénéficie d'un partenaire solide, structuré et compétent.

Nouvelle station de traitement des eaux usées à Yssingaux (43)

Avec 2,4 millions d'euros d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les Yssingelais verront bientôt leurs eaux usées parfaitement traitées avant leur rejet dans le ruisseau du Crisselle. Ce ruisseau du Velay est un affluent du Ramel, qui se jette en rive droite de la Loire. La nouvelle station de traitement de 11 400 équivalents-habitants disposera d'un traitement poussé de l'azote et du phosphore et sera munie d'un bassin d'orage de 1 500 m³ qui supprimera les débordements d'eaux usées quand il pleut.

POINT DE VUE



Philippe Albert,
Membre du comité de bassin Loire-Bretagne,
Président de la société publique locale des eaux du Cébron

Philippe Albert

Une solidarité indispensable pour faire face aux investissements en milieu rural

Les zones de revitalisation rurale sont définies par leur faible densité démographique et leurs revenus modestes. Les budgets sont difficiles à tenir en raison de coûts plus élevés qu'en zone urbaine et, le peu d'abonnés eau et assainissement par km de réseau ne permet pas d'amortir des investissements importants. C'est très significatif pour le remplacement des canalisations relarguant du chlorure de vinyle monomère : plus les réseaux sont longs, plus cela coûte.

La politique de solidarité permet un rééquilibrage entre les villes et les territoires ruraux qui gèrent la ressource et le bassin versant. Avec les aides apportées, ces territoires aux faibles moyens bénéficient d'investissements pour leur population auxquels elle n'aurait pas eu accès : rénovation de station d'épuration, d'usine d'eau potable, sécurisation de l'alimentation en eau pour remédier aux sécheresses plus soutenues. Une politique largement appréciée par les collectivités dans lesquelles la sensibilité pour l'environnement est de plus en plus mise en avant.

Chiffres

44,1 millions
d'euros d'aides attribuées
en 2019 en zone de revitalisation rurale.

264 communes
ou établissements de coopération
intercommunale bénéficiant d'une aide
en 2019.

23 %
des habitants situés en
zone de revitalisation rurale sur 59% des
communes

228
contrats de progrès
aidés auprès de collectivités de taille
moyenne faisant l'objet d'un retard
d'investissement

DES AIDES PLUS CIBLÉES POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

et atteindre le bon état des eaux

Éliminer les substances prioritaires et dangereuses

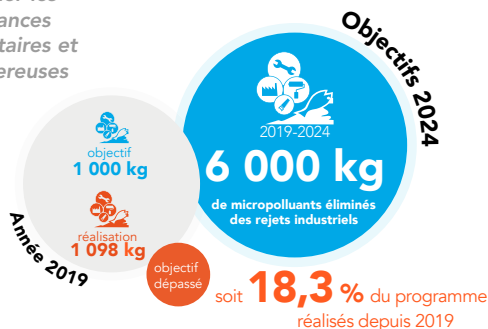


Photo : E. Bouju

Le 11^e programme propose des solutions de financement aux entreprises pour réduire, par un traitement ou par une technologie propre, les pollutions dues aux micropolluants. Pour diminuer les pollutions organiques et bactériologiques, il prévoit des aides bonifiées aux 80 établissements industriels identifiés prioritaires. Douze d'entre eux bénéficient d'une aide en 2019 et l'agence consacre 3,6 millions d'euros pour réduire ces pollutions, améliorer la qualité des eaux ou protéger les usages littoraux. Les études aidées devraient générer des travaux dans les prochaines années.

Faire connaître les défis à relever pour l'eau

Des premières rencontres de l'eau se sont tenues en région Pays de la Loire pour présenter aux grandes, moyennes ou petites entreprises et à leurs relais techniques les solutions de financement offertes par le 11^e programme 2019-2024 de l'agence de l'eau.

Priorité aux micropolluants !

La lutte contre les micropolluants de l'eau est une des priorités du 11^e programme (2019-2024) de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

En 2019, treize études technico-économiques dans les entreprises financées par l'agence permettent d'identifier l'origine des pollutions et de proposer des solutions pour réduire les substances dangereuses dans l'eau. Pour les travaux, la majorité des dossiers aidés concerne la mise en place de traitement pour réduire les rejets de micropolluants. Parmi eux, cinq nouvelles aires de carénage vont collecter et traiter les eaux de lavage de bateaux : 1 871 grammes de substances prioritaires seront éliminés chaque jour pour protéger le littoral. D'autres dossiers, moins nombreux, proposent des travaux pour réduire la pollution à la source avec la mise en rejet zéro des effluents liquides.

L'objectif annuel de réduction des rejets de micropolluants est atteint, mais le nombre de réalisations financées n'est pas encore à la hauteur des enjeux du bassin. Un appel à projets sera lancé en 2020 pour susciter de nouveaux projets de lutte contre les pollutions par les micropolluants, pour mettre en place de nouvelles technologies favorables à l'eau.

Chiffres

6 millions
d'euros d'aides
pour réduire les
pollutions *soit 31% des*
crédits prévus en 2019

95 opérations
pour réduire
les pollutions
industrielles

Lauréat des Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2019



Photo : J.-L. Aubert

L'entreprise **la Boule OBUT** dans le département de la Loire s'est distinguée par la suppression des rejets liquides de son atelier de traitement de surface des boules de pétanque.

Clémence Couvent, Responsable RH & environnement : « Aujourd'hui on consomme vingt fois moins d'eau que ce qu'on avait auparavant donc on a beaucoup moins prélevé dans la nappe, ce qui est très intéressant. Ici on est une entreprise familiale. Nous sommes fiers des boules brunies que nous produisons et de plus nous sommes fiers de le faire de manière propre. C'était un pari de notre part qui, pour l'instant, fonctionne. »

POINT DE VUE

Photo : J.-L. Aubert



Karine Leux

Chargée des industries
à la délégation **Maine-Loire-Océan**

Une action concertée avec les services de l'État auprès des industriels

J'échange régulièrement avec les correspondants eau des services risques chroniques des Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Pays de la Loire et Normandie. Ensemble, nous construisons les priorités pour décliner le programme de mesures pour les macropolluants, les micropolluants et les prélèvements.

En Pays de la Loire, nous préparons conjointement des rencontres de l'eau. L'objectif est de partager les enjeux avec les industriels, de leur présenter le cadre réglementaire et les aides financières. Nous avons des contacts réguliers sur les dossiers avec les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement. Nous visitons parfois des sites ensemble.

Nous combinons nos actions pour économiser l'eau : les Dreal prescrivent une étude aux plus gros préleveurs, l'agence informe et finance les études.

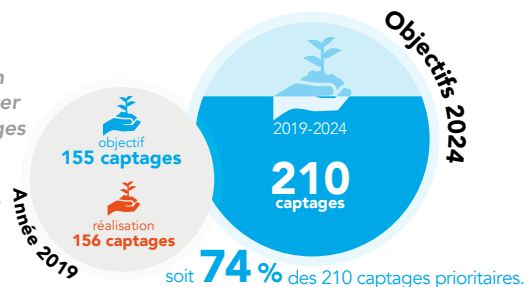
Cette synergie renforcée entre agence de l'eau et services de l'État permet d'actionner levier réglementaire et levier financier pour l'eau.

RÉDUIRE LA PRESSION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE MILIEU : combiner des leviers agronomiques ambitieux.



Photo : J.-L. Aubert

Engager la
totalité des
plans d'action
restant à lancer
sur les captages
prioritaires
du Sdage
dégradés par
les pollutions
diffuses.



Des leviers agronomiques ambitieux et durables combinés en fonction des enjeux du territoire :

- gestion des intercultures longues et courtes par la couverture des sols,
- couverture permanente des sols,
- cultures associées,
- simplification du travail du sol,
- diversification des assolements et allongement des rotations,
- développement des surfaces en herbe,
- désherbage alternatif,
- lutte biologique,
- agroforesterie,
- aménagement des bassins versants avec re-conception parcellaire et dispositifs tampons.

L'agence de l'eau incite au choix des actions les plus efficaces pour réduire les pollutions agricoles et à concentrer les efforts là où la qualité de l'eau est dégradée. Parmi les 78 % de cours d'eau en risque de non atteinte du bon état, 48 % sont déclassés par les pesticides. Elle propose de signer un contrat territorial, programme d'actions ambitieux, cohérent et concerté. Elle finance son animation, des études, du conseil, des investissements et des mesures agro-environnementales. Fin 2019, 179 contrats dont 28 nouveaux ont un volet agricole et des mesures agro-environnementales.

Une bonne dynamique pour changer les pratiques agricoles

En 2019, 17,5 millions d'euros (M€) d'aides sont consacrés à la conversion à l'agriculture biologique dont 2,5 M€ dans le cadre d'Écophyto, et 3,5 M€ pour les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec). Depuis 2015, près de 120 M€ d'aides bénéficient à la conversion et à l'innovation dans des systèmes contribuant à améliorer l'état des eaux : agriculture biologique, agriculture de conservation des sols, systèmes d'élevage herbagers, en polyculture-élevage ou agroforestiers.

9,3 M€ d'aides sont accordés pour l'appropriation et la mise en œuvre des leviers agronomiques ambitieux et durables pour préserver l'eau : accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, actions de démonstration et d'expérimentation, soutien des filières de valorisation, acquisition foncière.

5,5 M€ d'aides vont aux investissements individuels ou collectifs qui favorisent les changements de pratiques et contribuent à pérenniser les systèmes agricoles.

112 nouveaux groupes d'agriculteurs dits « 30 000 » dont 89 en émergence sont accompagnés dans un projet collectif de changements de pratiques pour réduire significativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cette transition vers l'agro-écologie est une des priorités du plan national Écophyto 2+ auquel l'agence consacre 8 M€ par an.

Se convertir à l'agriculture biologique pour limiter les pollutions

Romain PERRINEAU, céréalier à Yèvres en Eure-et-Loir, convertit progressivement 50 ha de son exploitation en agriculture biologique, après un diagnostic d'exploitation réalisé dans le cadre du contrat territorial de l'Ozanne. Il a recours à des leviers agronomiques : mise en place de cultures associées (triticale-fenugrec), introduction de légumineuses (féverole, fenugrec), couverts entre deux cultures et désherbage mécanique.

Grâce aux couverts d'inter-culture et à l'association d'espèces, il limite l'enherbement. Grâce aux légumineuses, il gère mieux la fertilisation azotée. Pour désherber, il investit dans une herse étrille, une houe rotative et un autoguidage tracteur. Il poursuivra par l'achat d'une bineuse, de matériel de triage et d'une écimeuse pour introduire des associations de cultures dans les rotations et sécuriser l'itinéraire technique en cas d'échec du désherbage.

Protéger les captages, un enjeu pour la santé réaffirmé lors des assises de l'eau

Dans le bassin Loire-Bretagne, 210 captages d'eau potable sont dits prioritaires car très sensibles aux pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Fin 2019, 74 % d'entre eux font l'objet d'un contrat territorial en cours ou en élaboration pour reconquérir la qualité des eaux à la source. En son cœur, l'accompagnement des changements de systèmes et de pratiques agricoles grâce aux leviers agronomiques aidés par l'agence de l'eau.



Photo : E. Jullien

Catherine Schaepelynck

Membre du comité de bassin,
vice-présidente de la chambre d'agriculture de la Sarthe
et secrétaire générale chambre régionale d'agriculture
Pays de la Loire

Accompagner les agriculteurs dans une démarche de territoire en Pays de la Loire

L'adoption de la stratégie Eau des chambres d'agriculture illustre bien que la transition vers l'agro-écologie est engagée en Pays de la Loire.

Les contrats de territoire sont des outils indispensables pour accompagner les agriculteurs de façon volontaire dans les évolutions de leurs pratiques et de leurs systèmes. Les agriculteurs s'intègrent ainsi dans une démarche globale d'aménagement du territoire et du paysage.

Pour nous, toute démarche réglementaire est un constat d'échec et il n'y a pas un seul « modèle » à mettre en avant. Notre objectif : entraîner le maximum d'agriculteurs en embrassant la diversité des systèmes de production. Les leviers mobilisés sont complémentaires : agriculture bio, maintien de l'élevage, constitution de groupes d'agriculteurs centrés sur l'agronomie, les infrastructures agro-écologiques.

Les groupes sarthois ont été ciblés sur les captages prioritaires. Ils fixent leurs propres objectifs. Leur force : le volontariat pour favoriser le développement de pratiques vertueuses en confrontant les retours d'expériences sans préjugé, ni risque de sanction.

Chiffres

26,8 millions
d'euros d'aides directes
aux agriculteurs

(y compris via le financement du plan
Écophyto)

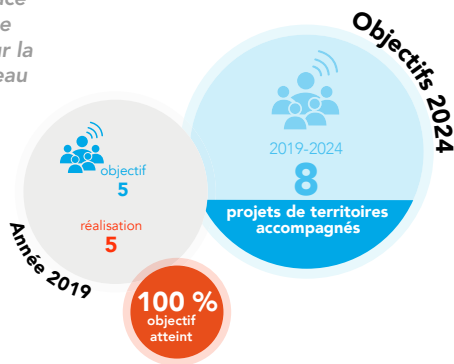
• **9,3 millions d'euros**
pour l'accompagnement collectif et
individuel des agriculteurs dans 179 contrats
territoriaux ;

• **17,5 millions d'euros**
d'aides octroyées aux agriculteurs pour la
mise en place d'agriculture biologique, de
paiements pour services environnementaux
et de mesures agro-environnementales et
climatiques.

156 captages
prioritaires identifiés dans le
Sdage avec une aide de l'agence de l'eau
pour la mise en place d'un plan d'action

GÉRER ET ÉCONOMISER L'EAU

Mettre en place
des projets de
territoire pour la
gestion de l'eau
(PTGE)



Economiser l'eau
dans les collectivités
et les entreprises
en réduisant leur
consommation



Économiser l'eau, mieux la partager est un défi pour prévenir les pénuries, préserver les milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. Les actions pour limiter l'irrigation continuent dans 5 contrats territoriaux de gestion quantitative. 103 collectivités s'équipent

pour traquer les fuites. Les entreprises mènent 35 opérations d'économies d'eau avec 1,35 million d'euros d'aides. Fin 2019, un appel à projets doté de 5 millions d'euros a été lancé pour favoriser les économies d'eau consommée.

Chercher les fuites d'eau

La connaissance du patrimoine de réseaux d'eau potable est un atout pour localiser les fuites.

10,1 millions d'euros aident 173 opérations d'études ou d'équipements de gestion patrimoniale. 819 compteurs de sectorisation, 341 pré-localisateurs et 64 stabilisateurs de pression sont posés.



Photo : J-L. Aubert

Stratégie et programme d'actions pour gérer la quantité d'eau

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau porte sur tous les usages de l'eau. Il met en œuvre une gestion quantitative globale et co-construite de la ressource en eau. C'est le fruit d'une concertation avec tous les acteurs du territoire qui s'engagent sur un programme d'action. Le projet de territoire mobilise différents outils pour une gestion équilibrée entre besoins et ressources disponibles, qui respecte le bon fonctionnement des milieux aquatiques, et anticipe le changement climatique en s'y adaptant.

Dans les zones de répartition des eaux où le déséquilibre entre ressource et usage est marqué, les contrats territoriaux de gestion quantitative de l'agence de l'eau programment les actions agricoles des projets de territoire. Ils prévoient un ensemble de solutions : améliorer l'efficacité des apports, économiser l'eau en modifiant les systèmes de production et créer des réserves de substitution. L'agence finance les diagnostics individuels d'exploitation, les opérations de conseils collectif et individuel, les expérimentations et démonstrations et la création de réserves de substitution pour l'irrigation.

Cinq territoires engagés dans une démarche de projet pour la gestion de l'eau ont un contrat territorial : Curé (17) et Sèvre Niortaise-Mignon (79) sont en cours, le Clain (86) en révision, le Cher (18) et le Thouet Thouaret Argenton (79, 49) en élaboration.

Modifier les pratiques agricoles pour économiser, valoriser l'eau

Dans le bassin versant de la Courance et du Mignon, Denis Mousseau, céréalier sur 266 ha, est engagé dans la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres qui porte un projet de création de seize réserves de substitution. À la suite de la réflexion collective pour assurer le partage de l'eau, il modifie ses pratiques agricoles, notamment par la conversion de 60 ha en agriculture biologique. Il accepte de réduire de plus 60 % son volume d'eau de référence. Les 60 000 m³ annuel d'irrigation sont valorisés sur les surfaces en agriculture biologique. Il projette de sécuriser ce volume par stockage hivernal. Il s'engage dans la mise en place de bandes enherbées, de couverts d'intercultures et de haies. Sur le territoire 95 % des agriculteurs font le choix de ne plus arroser en pleine journée pour limiter les pertes d'eau.

Lire : bit.ly/PratiquesAgri-EcoEau

POINT DE VUE



Julien Moureau

Conseiller à la chambre d'agriculture
des Deux-Sèvres

S'entendre pour partager l'eau

Le bassin de la Sèvre-Niortaise et du Mignon dans le marais Poitevin souffre de déficit

chroniques en eau. L'eau disponible ne peut pas satisfaire tous les besoins et le bon fonctionnement du marais. Trouver un équilibre entre prélèvements et ressources en eau est l'objet du contrat territorial signé entre l'agence de l'eau, la chambre d'agriculture et la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres.

« Le dialogue engagé dans le cadre du contrat territorial de gestion quantitative Sèvre Niortaise-Mignon a permis à chacun de mieux comprendre les attentes des autres pour trouver le meilleur compromis. Le protocole ainsi obtenu en 2018 prévoit des engagements individuels et collectifs en faveur de la qualité de l'eau, de sa bonne gestion et pour préserver la biodiversité. Une aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de plus de 28 millions d'euros est prévue pour la création de seize réserves de substitution permettant de stocker 7 millions de m³ d'eau l'hiver pour irriguer les cultures d'été.»

Chiffres

703550 m³

d'eau économisés

par les entreprises et les collectivités avec les aides de l'agence de l'eau

320 000

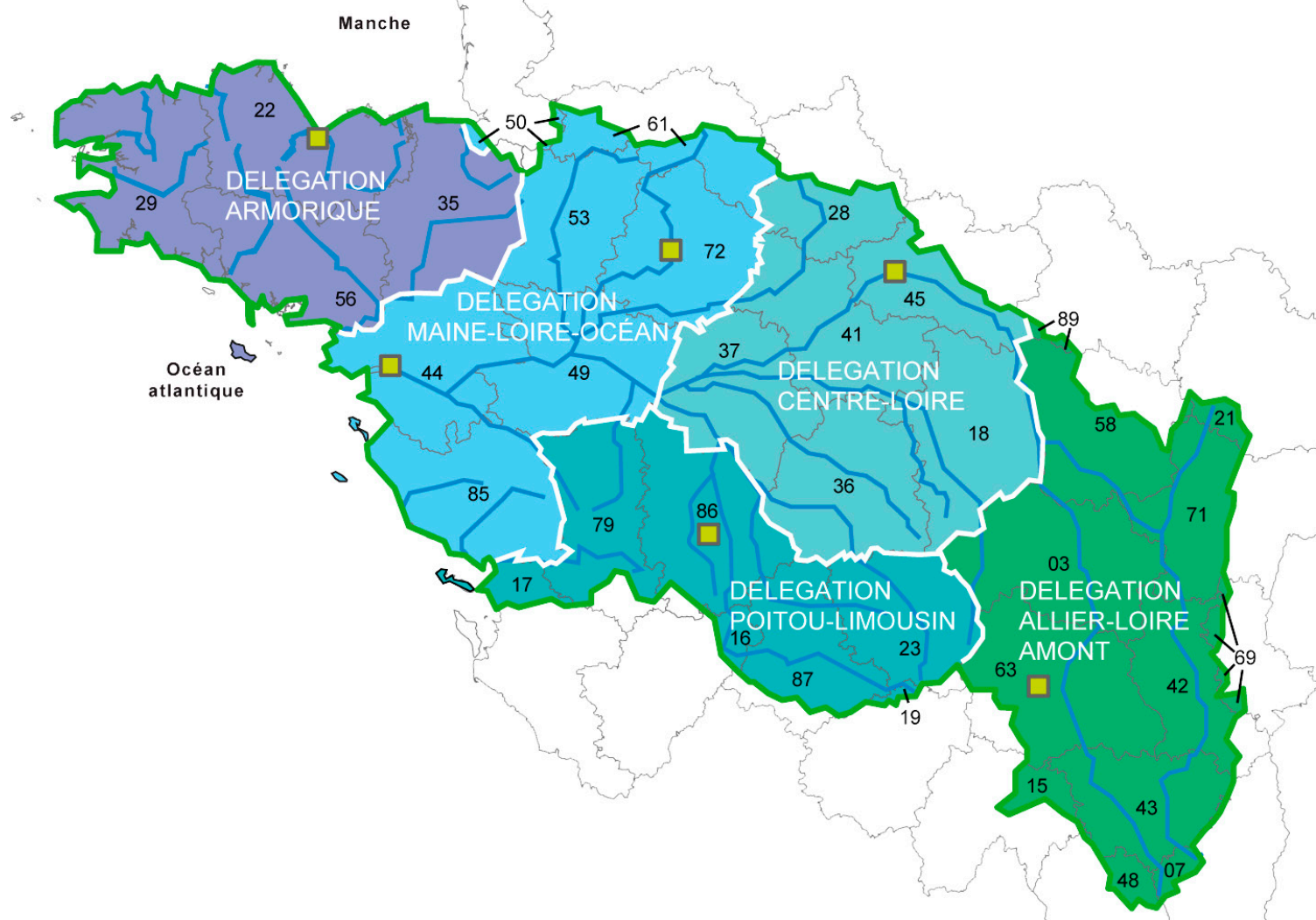
euros d'aides

pour accompagner les économies d'eau en irrigation dans 5 contrats territoriaux de gestion quantitative

260 actions

pour préserver l'équilibre de la ressource en eau dont 173 pour la gestion patrimoniale, 41 pour des économies d'eau dans les collectivités et les industries et 21 en agriculture.

SUR LES TERRITOIRES



SUR LE TERRITOIRE:

la délégation Allier-Loire amont

EDITO

Photo : J.-L. Aubert



Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire amont

Se concerter avec les départements pour faciliter l'atteinte du bon état des eaux

La concertation avec les départements aboutit à huit nouvelles conventions de partenariat en 2019. Chacune comporte un état des lieux et une feuille de route partagés. L'agence de l'eau finance près de 47 postes au bénéfice des départements. Ils apportent une assistance technique aux collectivités sur l'assainissement et la protection des captages. Ils animent la politique eau potable. Ils suivent les démarches territoriales et les réseaux de mesure de la qualité de l'eau. Ces femmes et ces hommes contribuent ainsi à mieux cibler les aides de l'agence et des départements pour restaurer le bon état des eaux.



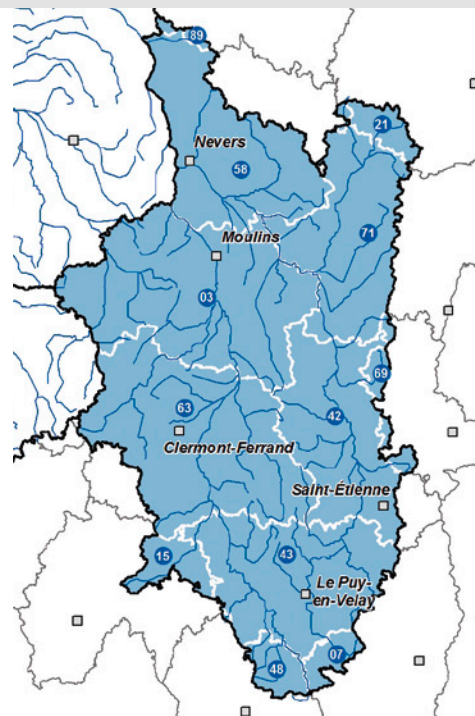
Photo : J.-L. Aubert

Améliorer la qualité des eaux rejetées au milieu naturel

L'agence de l'eau investit pour réhabiliter des systèmes d'assainissement lorsque leurs rejets dégradent la qualité des rivières. Elle apporte 2,3 millions d'euros pour reconstruire la station d'Yssingeaux en Haute-Loire. A Boën-sur-Lignon dans la Loire, elle consacre 2,6 millions d'euros pour créer un bassin de stockage-restitution et des réseaux de transfert d'eaux usées. Ils achemineront vers une nouvelle station d'épuration les effluents de 7 communes dont les systèmes d'épuration ne sont plus conformes aux normes actuelles. En 2020, les travaux se poursuivront avec la construction de cette station prévue dans le schéma directeur d'assainissement de Loire Forez agglomération.

Ouvrir de nouvelles zones de reproduction aux saumons

En amont de l'Arroux et de l'Allier, l'effacement ou l'aménagement d'obstacles majeurs à la continuité écologique ouvriront aux saumons de nouvelles zones de frayères. Le barrage de Saint-Andoche à Autun est arasé et les travaux de reconfiguration du barrage EDF de Poutès en Haute-Loire ont commencé. Ils s'étaleront sur 4 ans et permettront un abaissement du barrage de 17 à 7 mètres avec surtout, 3 mois par an, une transparence totale du barrage vis-à-vis de la continuité écologique et sédimentaire.



SUR LE TERRITOIRE:

la délégation Armorique

EDITO

Photo : J.-L. Aubert



Jean Placines

Directeur de la délégation Armorique

Le changement climatique est là !

En 2019, la gestion qualitative et quantitative de l'eau en Bretagne, déjà fortement présente dans les enjeux politiques devient encore plus d'actualité avec un été sec, des fortes pluies automnales et une crise conchylicole liée à la présence du norovirus. L'impact du changement climatique est constaté et tous les acteurs politiques souhaitent accélérer la résilience du territoire breton pour la gestion de l'eau.



Photo : J.-L. Aubert

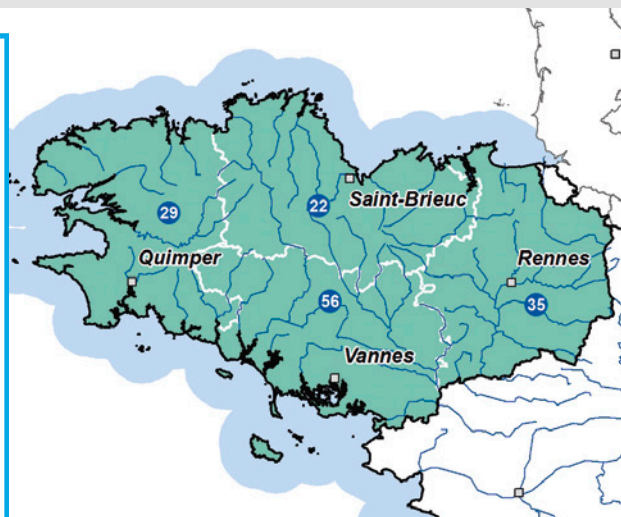
En route pour des économies d'eau dans le Morbihan

Démographie croissante, activité touristique en hausse, industries agroalimentaires en fort développement et agriculture ayant de plus en plus recours à l'irrigation, s'accompagnent de tensions sur la fourniture d'eau potable dans le département du Morbihan (56).

En 2019, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Morbihan s'engage dans un projet « ECOD'O Morbihan » avec un financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il vise les 30 plus gros consommateurs du secteur industriel et quelques établissements touristiques avec l'objectif de :

- sensibiliser les entreprises à la vulnérabilité de leurs activités pour s'adapter au changement climatique et optimiser l'usage de l'eau,
- sécuriser leur approvisionnement,
- réduire significativement les prélèvements par une meilleure connaissance des consommations, par la mise en œuvre de procédés de fabrication plus sobres et par la réutilisation des eaux épurées...
- capitaliser et faire connaître les actions remarquables déjà réalisées par les entreprises.

2020 sera l'année des diagnostics et de l'accompagnement des entreprises volontaires dans la mise en œuvre des plans d'actions d'économie d'eau. Cette initiative a vocation à s'étendre sur d'autres départements.



SUR LE TERRITOIRE:

Centre-Loire

EDITO

Photo : J.-L. Aubert



Nicolas-Gérard Camphuis

Directeur de la délégation Centre-Loire

Des partenariats pour agir

En 2019 de nouveaux partenariats émergent : une convention par département, un volet qualité et quantité ajouté à celle avec la région, 5 contrats pour restaurer cours d'eau et milieux aquatiques et 3 pour agir sur les captages prioritaires.

47 millions d'euros d'aides sont alloués à 720 dossiers. 40 % visent les milieux aquatiques, 22 % l'agriculture, 20 % l'assainissement et 14 % l'eau potable. L'agence finance la nouvelle station d'épuration de Bourges Plus et celle de production d'eau potable d'Argenton-sur-Creuse (36). Elle porte une attention particulière aux assainissements prioritaires pour leurs impacts sur le milieu naturel.



Photo : J.-L. Aubert

Réduire l'usage et l'impact des produits

phytosanitaires

Le Plan Écophyto est important en région Centre-Val de Loire où l'agriculture concerne plus de 60 % du territoire. Doté de 2,6 millions d'euros par an, c'est un outil technique et financier essentiel mis à disposition par et pour les agriculteurs.

Priorité est donnée aux collectifs d'agriculteurs engagés pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques. 352 exploitations sont dans un des 23 collectifs ou « groupe 30 000 » existants qui bénéficient de 740 000 euros d'aides pour leur animation. Ils expérimentent des techniques de réduction des herbicides en vue de l'arrêt du glyphosate, la gestion des adventices étant le poste le plus complexe à réaliser en agronomie.

Les aides aux investissements, notamment aux matériels de désherbage mécanique, contribuent aussi à cette baisse. Le secteur viticole sollicite 683 000 euros de subventions pour du matériel de travail du sol : 150 dossiers pour de petits investissements de moins de 15 000 euros.

Les 2/3 du budget restant vont aux investissements faits dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles et un tiers à la conversion à l'agriculture biologique.



SUR LE TERRITOIRE:

Maine-Loire-Océan



Photo : J.-L. Aubert

EDITO

Photo : J.-L. Aubert



Bernadette Doret Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

Une forte mobilisation des acteurs de l'eau pour la reconquête des cours d'eau

Les acteurs du territoire découvrent le nouveau programme d'aides de l'agence lors de la rencontre du 28 mars à Angers. Ils partagent les enjeux et les priorités dans un contexte de prise de compétences de nouvelles collectivités. 65 millions d'euros d'aides sont engagés, pour moitié destinés à l'amélioration des systèmes d'assainissement prioritaires mais également en faveur d'actions de restauration des milieux aquatiques. Les partenariats avec les départements et la Région autour d'objectifs et de priorités partagés se négocient. La nouvelle commission territoriale Maine-Loire-Océan, délocalisée à Laval (53), débat de l'état des lieux du futur Sdage, de son ambition et des actions à engager prioritairement pour aller vers le bon état des eaux.

Une nouvelle station d'épuration à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée

7 millions d'euros en faveur d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Gilles-Croix-de-Vie qui supprime les déversements afin de réduire les flux bactériologiques rejetés dans l'estuaire de la Vie. Objectif : Mettre en conformité la station d'épuration à la directive eaux résiduaires urbaines.

Contrats territoriaux : des financements incitatifs sur les actions prioritaires

En 2019, 14 contrats territoriaux multithématiques sont finalisés pour la période 2020-2022. Le contrat Colmont Ernée est le premier signé par l'ensemble des partenaires le 16 décembre en Mayenne. Cela confirme la mobilisation des maîtres d'ouvrages pour porter des projets de territoires ambitieux. Le plan État-Région de reconquête de la ressource en eau, adopté en Pays de la Loire, encourage les contrats territoriaux eau qui associent la Région, les Départements et l'État. Ces partenaires apportent des financements incitatifs sur les actions prioritaires pour la reconquête du bon état.

La convergence des contrats des différents partenaires se fera progressivement d'ici 2022 au fur et à mesure des renouvellements.



SUR LE TERRITOIRE:

Poitou-Limousin

EDITO

Photo : J.-L. Aubert



Olivier Raynard

Directeur de la délégation Poitou-Limousin

Viser trois objectifs principaux sur les bassins

Fin 2019, nos contrats territoriaux s'inscrivent dans 52 opérations du territoire Poitou-Limousin. Ils convoient prioritairement 3 grands objectifs pour l'atteinte du bon état des eaux :

- la restauration des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides),
- la restauration de la qualité de la ressource en eau potable sur les aires d'alimentation de captages prioritaires,
- la gestion quantitative du point de vue de l'usage d'irrigation.

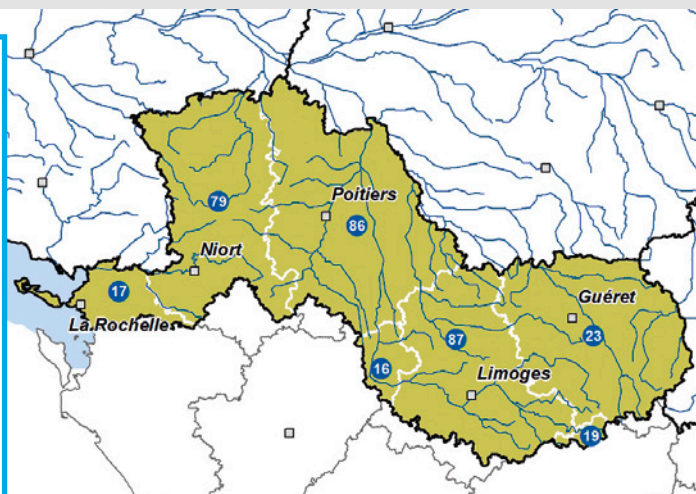


Photo : J.-L. Aubert

Sèvre niortaise et Mignon : lier les enjeux de quantité, de partage, de biodiversité et de qualité

En juillet 2019, l'agence de l'eau signe un contrat territorial de gestion quantitative sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Mignon. Adossé à un protocole pour une agriculture durable, il prévoit 29 millions d'euros d'aides de l'agence de l'eau.

Le protocole, fruit d'une large concertation entre tous les acteurs du territoire, lie les enjeux de quantité, de partage de la ressource en eau, de biodiversité et de qualité. Il intègre la réalisation de 16 réserves de substitution et conditionne l'accès à l'eau des irrigants à la mise en place de pratiques et de systèmes respectueux de l'environnement. Le but : réduire les prélèvements estivaux de moitié et réorienter l'agriculture du bassin vers des pratiques agro-écologiques.



Réhabiliter un marais proche du cœur de La Rochelle

L'agence de l'eau aide à la restauration du marais de Tasdon. Elle a attribué en 2019, 1,6 million d'euros d'aide financière à la ville de La Rochelle. Cette zone humide de 124 ha, proche du cœur de ville, va être restaurée. Objectifs : lui permettre de retrouver l'alternance entre eau douce et eau de mer, ses fonctionnalités hydrauliques et écologiques, avec à la clé l'objectif de réconcilier urbanisme et restauration de la biodiversité.



Photo : O. Raynard

LES REDEVANCES



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE PORTAIL DES TÉLÉSERVICES DES AGENCES DE L'EAU

Les redevances sont établies en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Les redevances forment les budgets des agences de l'eau qui leur permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

Téledéclaration de vos redevances et de vos primes ▲

Ce service vous permet de remplir ou modifier votre déclaration de redevance(s).
Nouveau, créez votre compte et accédez à plus de services.

[CRÉER MON COMPTE](#)

INFORMATION SUR LES TÉLÉDECLARATIONS

Les agences de l'eau vous informent que la déclaration d'activité 2019 reste maintenue et vous invitent à respecter la date limite de retour. Toutefois en raison de la crise sanitaire en cours, les agences de l'eau appliqueront une période de tolérance si vous rencontrez des difficultés de déclaration. Si vous êtes dans ce cas, merci d'en informer votre agence par courriel adressé à votre gestionnaire habituel.

Vous pouvez vous connecter avec vos identifiants personnels ou avec les identifiants envoyés par votre agence.

Identifiant
Mot de passe

[Aide à la connexion](#)

[CONNEXION](#)

[Mot de passe oublié](#)

Paiement en ligne de vos titres ▼

Des redevances pour apporter des aides

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?



2019, mise en œuvre du 11^e programme et du plan de mutualisation des agences de l'eau

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement. L'agence de l'eau les reverse sous forme d'aides (subvention ou avance) dans le cadre de son 11^e programme d'intervention 2019-2024 et apporte son soutien financier aux actions ou projets d'intérêts communs au bassin pour une gestion équilibrée des ressources en eau.

2019 est marquée par la mise en œuvre du nouveau programme d'intervention

Les aménagements apportés sont portés à la connaissance des redevables, notamment : la suppression de la majoration des taux de redevances pour pollution domestique et non domestique sur les zones « amont » du bassin ou encore la diminution du taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique. Dans le même temps, les référentiels sont mis à jour et les outils de gestion et procédures adaptés.

Chiffres

366,56
millions d'euros de redevances émises en 2019

92 %
des redevables ont choisi la télé-déclaration sur le portail national des téléservices des agences de l'eau

3 redevances mutualisées :
pour pollution des activités d'élevages (Loire-Bretagne), pour protection du milieu aquatique (Adour-Garonne), et pour pollutions diffuses (Artois-Picardie)

258
redevables font l'objet d'un contrôle de leur déclaration au titre des années 2017 et 2018



Photo : E. Bouju

Pour la 11^e année consécutive, les redevables ont pu effectuer leur déclaration par voie électronique (télédéclaration) en utilisant le portail national mis à leur disposition. 92 % des contribuables l'ont utilisé en 2019, résultat très positif, conséquence de l'entière dématérialisation des déclarations.

356,56 millions d'euros de redevances sont émises en 2019. Elles sont supérieures de plus de 9,4 millions d'euros, soit + 2,6 % par rapport aux prévisions. Cet écart s'explique principalement par des produits de redevances supérieurs aux prévisions sur les postes : pollution et collecte domestiques, pollutions diffuses, prélèvements des collectivités et prélèvements pour l'irrigation.

Les conditions climatiques de l'année 2018 (canicule, sécheresse) ont un effet sur les redevances avec principalement l'augmentation des prélèvements suite à la sécheresse. Les produits de redevances en 2019, sur la base de l'activité 2018, sont supérieurs aux prévisions pour la redevance pollution domestique avec plus de 9,765 millions d'euros (+5,8 %), la redevance prélèvement irrigation avec plus de 1,359 millions d'euros (+19,1 %) et la redevance prélèvement pour l'eau potable avec plus de 0,930 million d'euros (+2,8 %).

Les 6 919 communes du bassin sont concernées par la redevance pollution perçue auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Les 5 728 communes possédant un réseau d'assainissement collectif sont concernées par la redevance modernisation des réseaux de collecte perçue auprès des abonnés du service assurant la collecte des eaux usées. En 2019, 83,4 millions d'euros sont encaissés pour la pollution et 37,3 millions d'euros sont perçus pour la collecte, par les exploitants auprès des abonnés de leurs services d'eau et/ou d'assainissement.

Sur les 1 753 industriels raccordés à une station d'épuration collective et interrogés par les services des redevances, 530 établissements sont redevables pour la redevance modernisation des réseaux de collecte pour un montant de 2,56 millions d'euros. Le montant de la redevance de pollution dite «rejetée dans le milieu naturel» représente 8,9 millions d'euros en 2018.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (hors prélèvement destiné au fonctionnement des installations hydroélectriques) émise en 2019 représente 67,40 millions d'euros.

Au titre de l'activité 2018, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau destinée au fonctionnement des installations hydroélectriques s'élève à 0,924 million d'euros. Les conditions climatiques du printemps 2018 expliquent l'écart par rapport à la redevance de l'activité 2017.

La redevance pour obstacles sur les cours d'eau s'est élevée à 30 233 euros au titre de l'activité 2018.

Le montant de la redevance pour protection du milieu aquatique s'élève, en Loire-Bretagne, à 2,20 millions d'euros et concerne 36 contribuables. Elle est prélevée, depuis 2011, par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau.

La gestion de la redevance pour pollutions diffuses est mutualisée et confiée à l'agence de l'eau Artois-Picardie. Au titre de la redevance 2018, calculée en 2019, 1 491 déclarations sont traitées pour un nombre de redevables de 741 et un montant de redevance de 34,7 millions d'euros (dont 7,8 millions d'euros de redevance reversée directement à l'office français de la biodiversité au titre du plan Écophyto).

Une mutualisation dynamique

La mise en œuvre du plan d'actions du chantier de mutualisation inter-agences des redevances est un temps fort de 2019 : mutualisation de redevances existantes (stockage d'eau en période d'étiage, prélèvement d'eau pour l'hydroélectricité et l'alimentation des canaux), achat de prestations de veille juridique, recherche de redevables, mutualisation des compétences sur le volet des redevances industrielles, prise en charge du rôle de pilote d'équipe inter-agences pour la refonte du référentiel commun des « Interlocuteurs ».

Depuis 2011, la gestion de la redevance pour pollution des activités d'élevages est mutualisée. L'agence de l'eau Loire-Bretagne agit comme opérateur pour les six agences de l'eau sur cette redevance. En 2019, au titre de l'activité 2018, 10 795 exploitations d'élevage ont été interrogées. Au niveau national, 8 100 exploitations d'élevage sont redevables pour un montant de 3,85 millions d'euros. Sur le bassin Loire-Bretagne, ce montant s'est élevé à 2,61 millions d'euros.



Fatima-Zohra Chaïb,
Chargée d'études et
cheffe du projet télé-
services

Fatima-Zohra Chaïb

Portail de Télédéclaration : de nouvelles fonctionnalités

« Le portail télé-services des agences de l'eau est une plateforme mutualisée inter-agences. Il permet la déclaration des redevances et primes d'épuration et le télépaiement par carte bleue. Après une refonte ergonomique en 2016 le groupe projet, piloté par les agences de l'eau, Loire-Bretagne - partie fonctionnelle - et Rhin-Meuse - partie technique -, offre aux usagers un espace client dédié pour faciliter et améliorer les échanges avec les gestionnaires des redevances.

Dès 2020, l'offre de services s'étoffe par l'intégration d'une messagerie électronique, de la rectification du formulaire de déclaration et du suivi de l'état d'avancement du dossier. L'objectif 2021 est de proposer une aide en ligne dynamique et des tutoriels pour mieux guider les usagers à la télédéclaration. En tant que cheffe de projet pilote fonctionnelle, je suis très fière du travail accompli par l'équipe télé-services inter-agences. La réussite de ce projet mutualisé s'appuie sur trois principes : l'écoute, la communication et la réactivité. »

LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

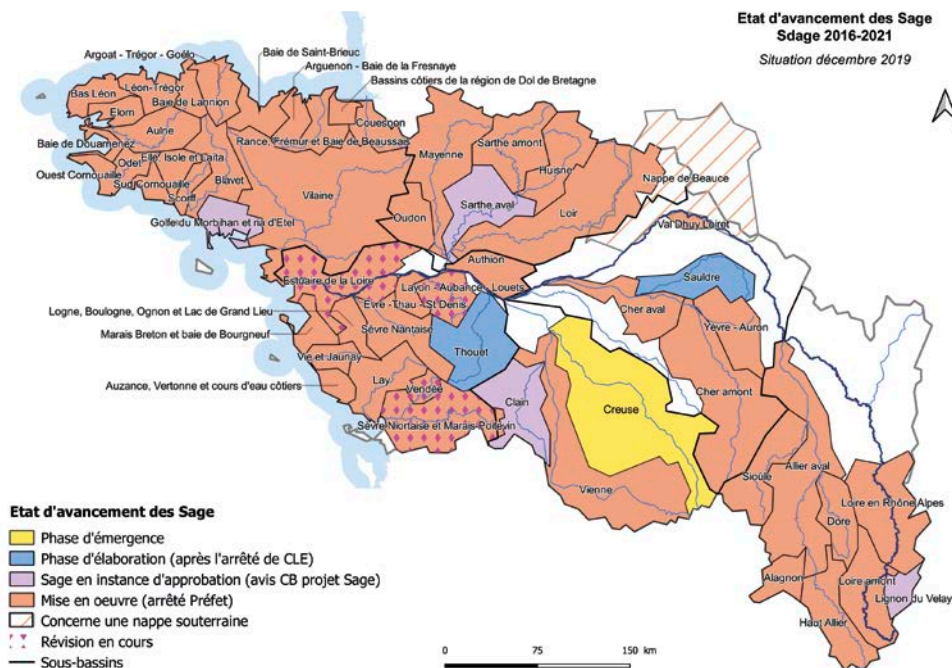


Accélération de la politique territoriale

Accompagner la mise en œuvre des Sage et des contrats territoriaux

En 2019, 6,29 millions d'euros sont engagés pour accompagner la mise en œuvre des Sage

Les démarches de Sage s'étendent sur près de 85 % du bassin Loire-Bretagne, soit près de 141 000 km². Le comité de bassin se prononce favorablement sur le projet de périmètre du Sage Creuse et les projets de Sage Clain et Golfe du Morbihan. 6 Sage sont en cours d'élaboration (dont 4 sont en phase de consultation et ont été examinés par le comité de bassin) et 49 Sage sont mis en œuvre et concernent près de 75 % de la superficie du bassin Loire-Bretagne. Les aides de l'agence pour élaborer et mettre en œuvre des Sage bénéficient à 126 opérations, pour un montant de dépenses de près de 9,5 millions d'euros.



Chiffres

56 démarches de Sage engagées

sur près de... **85 %**
du bassin Loire-Bretagne.

41 nouveaux contrats ou contrats renouvelés validés en 2019.

82 % de la surface du bassin Loire-Bretagne est concernée par 310 démarches territoriales pour améliorer la qualité des eaux.

1 Sage en élaboration en 2019 parmi ceux identifiés comme nécessaires dans le Sdage.

13,07 millions d'euros sont consacrés à la politique territoriale

Mis en œuvre depuis le 7^e programme, l'outil «contrat territorial» est rénové en 2019 dans le cadre du nouveau programme de l'agence pour favoriser l'amélioration rapide de l'état des eaux. Le contrat est ciblé sur des territoires prioritaires dont l'état des eaux doit être amélioré.

DOCUMENTS À DISPOSITION

État des lieux du bassin Loire-Bretagne - Adopté le 12/12/2019

Décembre 2019

État des lieux du bassin Loire-Bretagne établi en application de la directive cadastre par le comité de bassin le 12 décembre 2019 dans le cadre de l'élaboration du

Télécharger PDF 41,9 Mo 300 p.

Arrêté portant approbation de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne

Décembre 2019

Télécharger PDF 0,5 Mo 4 p.

Données de l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne

Décembre 2019

Ensemble des données (état, pression, risque, référentiel masses d'eau) qui ont été collectées dans le bassin Loire-Bretagne (mis à jour le 27/01/2020).

Télécharger ZIP 2,2 Mo

Cartographie GGIS des données de l'état des lieux 2019

Février 2020

Projet cartographique d'aide à la visualisation des données de l'état des lieux 2019

Télécharger ZIP 1,6 Mo

Planification de bassin : en 2019, une concertation importante aboutit à l'adoption de l'état des lieux et des questions importantes

Le comité de bassin et ses commissions élaborent le prochain Sdage* 2022-2027 et son programme de mesures associé. Première étape : réaliser un diagnostic global du bassin afin d'identifier les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires, devant bénéficier d'actions de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'ici 2027. La réalisation de l'état des lieux est un exercice cadré et constitue le point de départ pour agir au bon endroit et actionner les bons leviers pour protéger et restaurer la qualité de l'eau. Pour consolider cette phase de diagnostic et prendre en compte la réalité des territoires, une phase de concertation technique locale active a été menée en 2019.

La concertation sur l'état des lieux, c'est :

- une quinzaine de comités, réunions de pilotage et de lecture ;
- un séminaire organisé par la Dreal de bassin et l'agence de l'eau ;
- 5 200 avis émis sur les pressions tous milieux confondus : eaux souterraines, plans d'eau, cours d'eau, eaux de transition et eaux côtières.

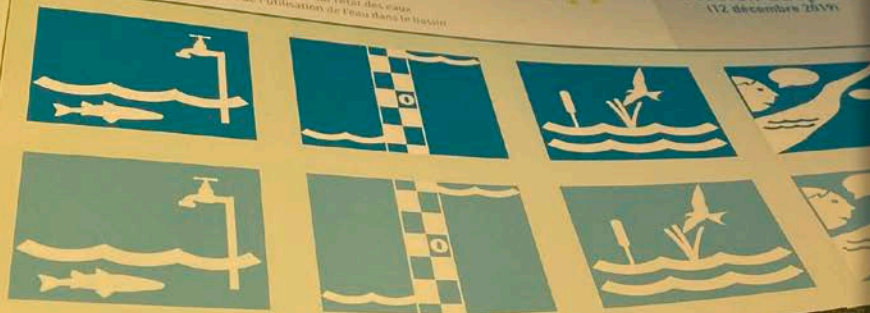
*Sdage : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

État des lieux du bassin Loire-Bretagne

établi en application de la directive cadre sur l'eau

Version adoptée (12 décembre 2019)

- Caractéristiques du bassin
- Incidences des activités humaines sur l'état des eaux
- Analyse économique de l'utilisation de l'eau dans le bassin



En 2019, 93 contrats territoriaux font l'objet d'une décision du conseil d'administration : 41 contrats en élaboration, 37 nouveaux ou renouvelés et 15 avenants. Les 78 nouveaux projets territoriaux 2019 traitent ou prévoient de traiter une ou plusieurs thématiques : milieux aquatiques, cours d'eau, zones humides, pollutions diffuses, gestion quantitative. Globalement, l'année 2019, première année de mise en œuvre des priorités du 11^e programme, est marquée par la montée en ambition des programmes d'actions. L'implication renforcée des porteurs amène à proposer des stratégies de territoire intégrées et concertées, accompagnées de feuilles de route ciblées et priorisées sur les eaux dégradées proches du bon état.

Convention avec les départements et les régions

Près d'un million d'euros pour accompagner les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) à prendre les compétences obligatoires relatives au petit cycle de l'eau.

26 études de structuration et d'organisation de l'exercice des compétences obligatoires pour 0,98 million d'euros.

3 conventions de partenariat signées avec les Régions pour la période 2019-2021 pour coordonner la mise en œuvre d'actions autour des enjeux liés aux milieux aquatiques, à la biodiversité et à l'agriculture.

26 conventions de partenariat signées avec les Départements pour la période 2019-2021 : missions sur l'assistance technique et l'animation sur l'assainissement, la protection des ressources en eau, les milieux aquatiques et les réseaux de suivi de la qualité des milieux.

46 conventions de partenariat signées avec des structures relais de la politique de l'eau pour accompagner les maîtres d'ouvrage et animer des réseaux d'acteurs.

PAROLE À



Lucie Chauvin,
Chargée de
coordination du Sage
Baie de Lannion

**Lucie
Chauvin**

La rencontre organisée par l'agence de l'eau permet d'échanger avec les animateurs Sage et Sdage, de confronter nos points de vue, de partager nos expériences et ainsi revenir sur nos territoires d'action avec une meilleure appréhension des sujets et de nouvelles idées.

L'année 2019 marque le début de la mise en œuvre du Sage Baie de Lannion et notamment l'application de la règle de protection des zones humides. Le retour d'expériences des autres territoires m'a permis de mieux appréhender le contexte et d'anticiper la mise en œuvre de cette règle.

Dès la phase d'état des lieux du Sage et suite aux épisodes de sécheresse, la gestion quantitative de la ressource est apparue comme un enjeu important. Les échanges nous questionnent pour mieux définir les contours des attentes sur nos territoires.

La visite de terrain organisée a retracé les préalables et les actions mises en œuvre pour lutter contre l'érosion des sols. Ces visites sont formatrices et appréciables après une journée dense en salle. Les explications sur les têtes de bassin, toujours aussi claires et passionnantes !

La présentation du 11^e programme a été l'occasion de faire un retour sur les craintes des acteurs du territoire par rapport aux nouvelles modalités d'aides, notamment les inquiétudes face à la poursuite des actions menées sur les bassins versants, au risque d'éloignement des enjeux locaux en cas de fusion de Sage et à l'accompagnement de la mise en conformité des systèmes d'assainissement.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement

3,1 millions d'euros d'aides consacrées à l'action internationale en 2019

L'aide à la coopération décentralisée

Depuis la loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005, les agences de l'eau peuvent mobiliser jusqu'à 1 % de leurs ressources pour financer des opérations de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Leurs actions sont menées en cohérence avec la politique étrangère de la France, et contribuent à l'atteinte du 6^e objectif de développement durable des nations unies : garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources.

En 2019, quatorzième année d'intervention dans ce cadre, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté son soutien à 62 projets portés par des collectivités territoriales et des associations.

90 % des demandes concernent l'Afrique (et plus particulièrement le Burkina Faso, Madagascar, le Bénin et le Togo), 10 % l'Asie du sud-est, Cuba et l'Amérique du Sud. Ces pays sont des priorités de l'aide publique au développement de la France. 50 % des dossiers sont relatifs uniquement à l'alimentation en eau potable, 40 % à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, 10 % uniquement à l'assainissement.

Les partenariats

L'agence poursuit ses partenariats en Afrique (Burkina Faso), en Asie du sud-est (Cambodge, Laos, Myanmar) et au Brésil. Ces partenariats sollicitent l'expertise des agents sur la déclinaison opérationnelle et le financement de plans d'actions de bassin, le développement de système d'information sur l'eau ou encore la mise en place d'instance pour coordonner et suivre les projets liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement.

En 2019, la perspective de partenariat émerge ! Dans le cadre de l'actualisation de sa politique de l'eau, le ministère des eaux et forêts de Côte d'Ivoire a sollicité un appui de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour profiter de son expérience.

Chiffres

3,1 millions
d'euros pour
62 projets

0,9 %
Pourcentage des
redevances affectées
à l'international

400 000
Population concernée
par les opérations
financées dans le cadre de la loi
OUDIN-SANTINI (en habitants)

6 agences de l'eau
signent un partenariat
avec l'agence française de
développement

17^e Euro-Riob :
l'agence de l'eau Loire-Bretagne
présente à la conférence internationale

Zoom sur quelques temps forts en 2019

L'agence de l'eau Loire-Bretagne représente les agences de l'eau à l'occasion de la 17^e conférence internationale de l'Euro-Riob (réseau international des organismes de bassin) à Lahti en Finlande. 142 acteurs de l'eau à l'échelle européenne venus de 30 pays ont échangé sur la mise en œuvre des directives européennes sur l'eau.

2019 est également l'année de démarrage du nouveau partenariat entre les 6 agences de l'eau et l'agence française de développement. L'objectif principal de ce partenariat est d'améliorer la convergence entre les dispositifs de financement des projets de coopération décentralisée en matière d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.

2019, c'est aussi la réalisation de missions de suivi et d'évaluation de projets soutenus au Laos dans la province de Luang Prabang et à Madagascar dans la région d'Atsimo-Andrefana.

Alimentation en eau potable des villages de Sahanivotry (Madagascar)

L'association Anjou-Madagascar contribue au développement durable à Madagascar, plus particulièrement dans la région de Manandona, en collaboration avec les populations locales, à leur demande et dans le respect de leurs savoirs et de leur culture.

Avec des taux d'accès à l'eau et à l'assainissement aujourd'hui parmi les plus faibles du monde, l'eau est un des défis majeurs pour le développement du pays. En effet seul 1/3 de la population du pays bénéficie de l'eau potable.

Fin 2017, début 2018, avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'association permet l'accès facile à l'eau potable pour 2 360 habitants de plusieurs villages de Sahanivotry, région rurale située sur les Hautes Terres dans le district d'Antsirabé.

Ce projet a duré 6 mois pour un coût total de 57 600 euros aidé à hauteur de 28 000 euros.

En 2019, l'association Anjou Madagascar s'est distinguée par son projet d'alimentation en eau potable des villages de Sahanivotry (Madagascar) et s'est vue remettre un Trophée de l'eau par l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans la catégorie « Accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement ».

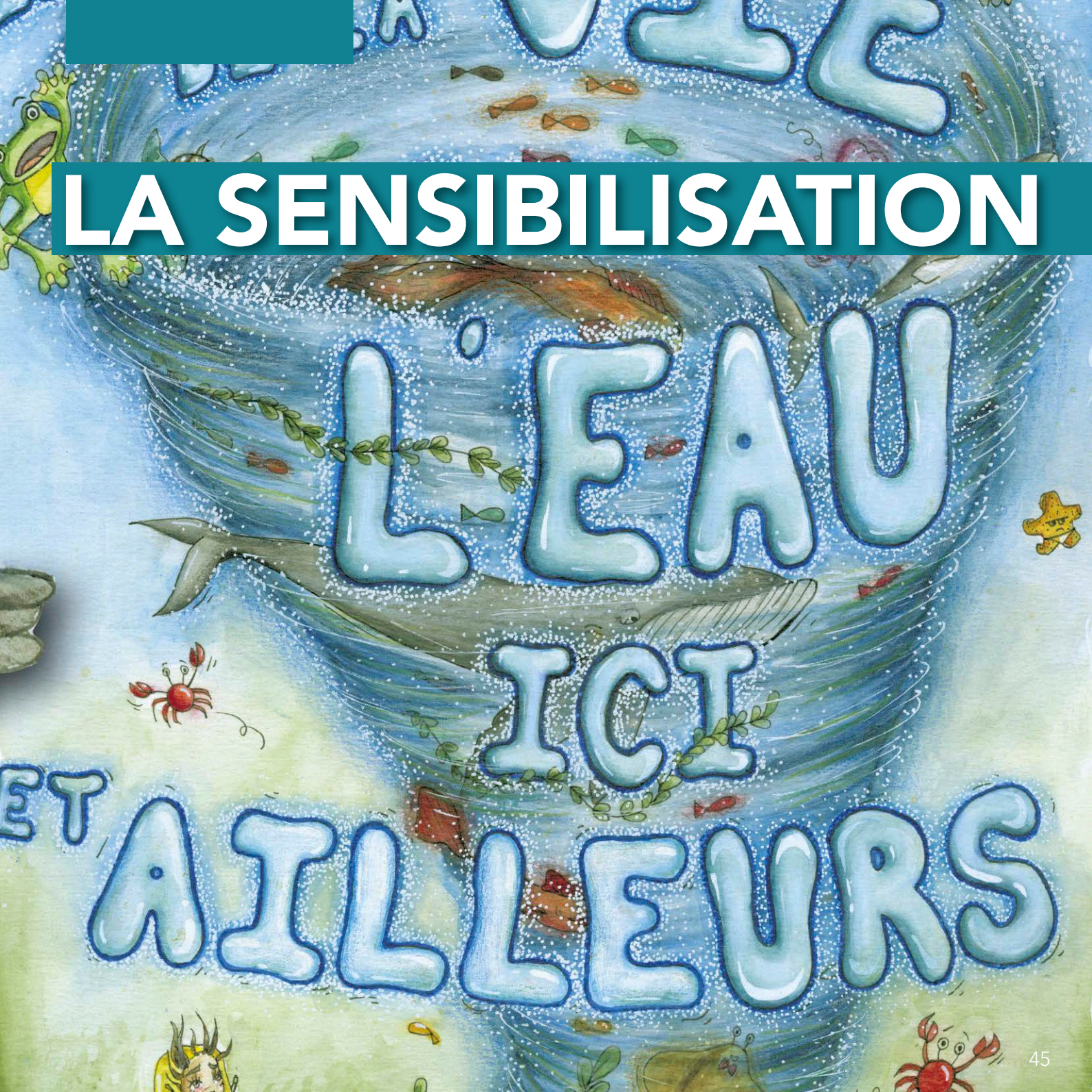
Photo : uneimagepart.com



Parole à Henry Merceron, président d'Anjou-Madagascar (décédé en avril 2020)

« Auparavant la population de ces villages n'avait pas du tout accès à l'eau potable, elle utilisait les rizières, des puits ou des trous d'eau non protégés, parfois loin des lieux d'habitation. La qualité de l'eau consommée étant douteuse voire mauvaise, cela entraînait des problèmes de santé, de la fatigue. Par ailleurs, les femmes et les enfants passaient beaucoup de temps à chercher de l'eau. »

« Passionné par les cultures du monde, Henry Merceron était un énergique aventurier très investi pour le développement durable de Madagascar. »



LA SENSIBILISATION

L'EAU

ICI

ET A ILL EURS

SENSIBILISER LES ACTEURS DE L'EAU ET LES CITOYENS

Sensibiliser tous les publics

En 2019, première année du plan de communication 2019-2021, l'agence de l'eau sensibilise sur ses priorités d'intervention pour accompagner le lancement de son nouveau programme d'intervention en organisant des conférences de presse et des rencontres au plus près des acteurs du territoire.

L'agence de l'eau publie les résultats de la consultation sur les questions importantes pour le futur Sdage 2022-2027 et elle édite le document adopté par le comité de bassin.

Pour illustrer et mobiliser, l'agence valorise les initiatives exemplaires pour l'eau sous forme d'articles et de vidéos publiés via ses différents canaux de communication. Elle décerne 7 Trophées pour la 10^e édition des Trophées de l'eau Loire-Bretagne.



C. Brochier & élèves du lycée Ste-Margueritte Chambray-Lès-Tours (37)

Elle poursuit la sensibilisation des plus jeunes en organisant la 10^e édition du concours d'affiches : 381 dessins reçus émanant de 30 établissements scolaires. La classe du lauréat est récompensée par un trophée et une sortie pédagogique sur l'eau encadrée par une structure d'éducation à l'environnement.

En 2019, elle achève la refonte de ses sites internet avec le site « Données et documents ». Elle dispose de 4 sites rénovés, accessibles aux personnes en situation de handicap, depuis tous les supports numériques, permettant une communication plus visuelle et le partage des informations via les réseaux sociaux.

POINT DE VUE



Jonathan Bourdeau-Garrel

Chargé de mission
FNE Centre-Val de Loire

« En 2019, France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire et ses associations affiliées ont lancé l'opération « Objectif climat 2030 » avec le soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce dispositif est coordonné par notre fédération régionale et décliné sur les territoires par 8 associations locales.

Il s'agit de sensibiliser, en les rendant acteurs, les citoyens, les élus, les agents techniques, les jeunes et d'autres acteurs-clé pour permettre une prise de conscience des enjeux de l'eau dans un contexte de changement climatique. Eau potable, économies d'eau, gestion intégrée des eaux pluviales, limitation des risques d'inondations, gestion des cours d'eau et des rivières... Autant de sujets que les communes et les villes doivent aujourd'hui s'approprier et intégrer dans tous les projets d'aménagement urbain.

La démarche comporte 3 étapes : phase 1, diagnostic du territoire et identification des problèmes de ressources en eau ; phase 2, développement d'un plan d'action à l'échelle communale avec la participation des citoyens ; phase 3, des actions de sensibilisation transversales auprès de tous les habitants en les rendant acteurs.

Ce projet n'en est qu'à ses débuts, nous poursuivons aujourd'hui cette démarche avec de belles perspectives devant nous, le soutien de l'agence nous est indispensable pour la mener à bien. »



Témoignage de Claire Histace, chargée d'études Information et sensibilisation, agence de l'eau Loire-Bretagne.

« L'agence de l'eau s'appuie sur la diversité des acteurs de terrain pour mobiliser les citoyens autour des enjeux de reconquête du bon état des eaux. Cela nécessite un travail permanent de pédagogie. Pour démultiplier ces messages, nous accompagnons différents réseaux associatifs qui sensibilisent les publics à l'eau : associations de consommateurs, de pêche, de protection et d'éducation à l'environnement... Chaque année, nous organisons une journée d'échanges avec les acteurs de la sensibilisation aux enjeux de l'eau du bassin comme celle du 17 décembre 2019 à Vierzon. L'objectif est d'informer nos partenaires des priorités et actualités de l'agence de l'eau : évaluation de l'état des eaux sur le bassin, étapes de mise en œuvre de la politique de l'eau (Sdage), consultations du public... Cela permet aussi d'échanger sur les méthodes et les besoins pour améliorer la sensibilisation des publics aux enjeux de l'eau. »

Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2019

La 10^e édition des Trophées de l'eau Loire-Bretagne a mis en valeur, au cours de l'année 2019, sept lauréats parmi les actions exemplaires pour apporter des solutions aux problèmes de l'eau.

Parmi les 28 actions exemplaires pour l'eau nominées sur le bassin Loire-Bretagne, le jury en a distingué sept. Les lauréats sont :

- Le syndicat mixte du bassin de la Brenne (37),
- Le conseil départemental de Vendée (85),
- Le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (87),
- La commune de Leigné-les-Bois (86),
- L'association Anjou-Madagascar (49),
- La Boule OBUT SAS (42),
- Le syndicat mixte Arguenon-Penthhièvre (22).

Plus d'infos : bit.ly/PalmaresTrophees2019 • Vidéos : bit.ly/Trophees2019



Les 10 ans du concours d'affiches « Il y a de la vie dans l'eau ! »

Lancé en 2009, la première édition du concours d'affiches avait pour ambition de diffuser un produit de communication réalisé par les jeunes, pour les jeunes, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau. Le concours d'affiches « Il y a de la vie dans l'eau ! » s'inscrit dans un objectif de sensibilisation des scolaires à l'eau et aux milieux aquatiques et invite les élèves à mener une réflexion sur ces enjeux. Le concours est organisé chaque année à l'occasion de la journée mondiale de l'eau, le 22 mars. La vidéo : bit.ly/Affiche10an

Chiffres

111 projets
de sensibilisation et d'éducation à
l'environnement soutenus

1,5 million
d'euros d'aides
accordées à la sensibilisation en 2019

7 Trophées de l'eau
pour valoriser et récompenser des
actions exemplaires

6 600
citoyens et assemblées
participent à la consultation sur les
questions importantes pour le Sdage
2022-2027

7 rencontres de l'eau
pour informer sur les priorités,
échanger avec les acteurs de l'eau

81 communiqués
de presse

LA CONNAISSANCE

A woman with glasses and a blue hoodie is working in a laboratory. She is holding a yellow packet of pH 7.00 buffer solution and a pH electrode. The packet has the text "pH 7.00" and "BUFFER SOLUTION" on it. She is standing at a white lab bench with various pieces of equipment, including a pH meter and a beaker. The background is a wooden wall.

Photo : J-L. Aubert

Des avancées sur la connaissance en 2019

8,5 millions d'euros consacrés à la surveillance

Plus de 8,5 millions d'euros consacrés à la surveillance de nos rivières, lacs, eaux souterraines, estuaires en maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau. En 2019, 1 353 stations sont suivies au titre de la Directive cadre sur l'eau.

Afin de garantir un niveau de qualité optimal des données, l'agence maintient en 2019 des actions d'audit et de concertation en s'appuyant sur ses partenaires, notamment les services régionaux de l'État, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), et les services régionaux de l'Office français de la biodiversité.

L'agence de l'eau a programmé des analyses physico-chimiques sur la matière vivante (biote) : pour la seconde année sur les gammares et a piloté, à partir de 2019, un marché visant à réaliser des mesures sur les filets de poissons. Ce marché a la particularité de fédérer 4 bassins (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne), l'une des premières actions de mutualisation inter-agences, portant sur la surveillance des milieux. Ce projet de mutualisation est piloté par la Direction de l'évaluation et de la planification de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

PAROLE À

Photo : J.-L. Aubert



Claire Gagneux,
Chargée de mission
planification de la
délégation Poitou-
Limousin

Claire Gagneux

« En 2019, et dans le cadre des nouvelles modalités du 11^e programme, les conseils départementaux ont mené un important travail pour concevoir des dispositifs de suivis locaux qui soient vraiment ciblés à l'avenir sur l'impact des actions financées

Les conseils départementaux, accompagnés par l'agence de l'eau, ont redéfini en 2019 leurs réseaux de surveillance, en s'appuyant sur une concertation auprès de collectivités, animateurs de contrats et Sage pour répondre au mieux aux besoins des acteurs locaux.

Objectif : que chacun dispose pour les prochaines années de résultats de suivi lui permettant de lire l'effet des actions qu'il mène sur l'amélioration des eaux et des milieux aquatiques. »

Chiffres

1 440

stations de surveillance de l'état des eaux dont 1 003 sur les cours d'eau, 362 pour les eaux souterraines, 34 pour les plans d'eau, 25 sur les eaux côtières et 16 sur les estuaires.

Environ **3** millions de nouvelles données intégrées dans la banque des données (OSUR).

22,9 %

des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles en bon état ou très bon état écologique

État des eaux en 2019 : la connaissance porte ses fruits

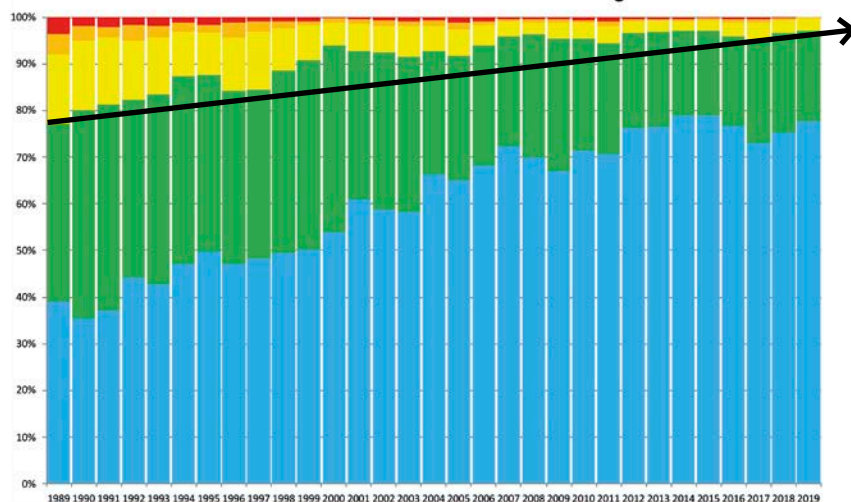
Au fur et à mesure des cycles de la Directive cadre sur l'eau, les calculs des états des eaux se renforcent grâce aux efforts de surveillance engagés par l'agence. 98 % des masses d'eau ont aujourd'hui un état écologique issu directement de la surveillance contre 70 % au début du premier schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) en 2010.

La qualité des rivières progresse

Les principaux résultats de l'état des lieux adopté en 2019 :

- en 30 ans, division par 4 de la présence de phosphore en rivière sur le bassin ;
- depuis 10 ans, plus de 75 % de nos cours d'eau sont en bon état pour les invertébrés et la macro-flore aquatiques ;
- et 80 % des eaux côtières du bassin Loire-Bretagne sont en bon état écologique.

Évolution de l'ammonium sur le bassin Loire-Bretagne



Sur le long terme, grâce aux actions de l'agence de l'eau sur l'épuration, moins de nutriments sont aujourd'hui observés dans les cours d'eau. C'est ce qu'exprime le graphique ci-dessus pour le paramètre ammonium entre 1989 et 2019.



Recherche et innovation

Soutenir la recherche, l'innovation et le développement



35 études sont soutenues par l'agence de l'eau pour un montant de 1,5 million d'euros d'aides. Elles portent sur des actions de restauration des cours d'eau bretons (BERC'EAU), de restauration des zones humides bretonnes (ETREZH) ou sur un accompagnement scientifique sur le suivi des systèmes à très basses fuites d'azote, dans le cadre du Plan Algues Vertes.

Onze colloques sont financés par l'agence de l'eau dont deux colloques phares : le 21^e Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes et le colloque « La terre est notre métier ».

Evaluation des politiques publiques

2019, année de démarrage du nouveau programme de l'agence de l'eau, a été consacrée à la définition d'un nouveau plan d'évaluation, calé sur la durée du 11^e programme d'intervention.

Dans le cadre de ce plan pluriannuel, différentes évaluations sont engagées en 2019 :

- une évaluation sur les pesticides ;
- une évaluation-bilan des contrats territoriaux de gestion quantitative sur le territoire du Lay, de la Vendée et des Autizes.

La commission « Évaluation du programme d'intervention » souhaite que des approches centrées sur les territoires, parfois à l'échelle d'un groupe de masses d'eau, viennent compléter

Des données valorisées et partagées

L'agence de l'eau met à disposition toutes les données utilisées pour connaître les eaux du bassin Loire-Bretagne. Ces données sont accessibles à partir du site de l'agence « Données et documents » et valorisées avec la réalisation de cartes, pour une meilleure compréhension des résultats. L'agence de l'eau alimente aussi des bases de données nationales et réalise des outils avec les autres agences de l'eau pour informer sur les résultats.

<https://donnees-documents.eau-loire-bretagne.fr>

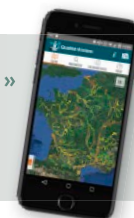
les évaluations des politiques à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Il s'agit d'évaluer les résultats d'actions conjuguées sur un territoire donné.

Le plan aborde à la fois des évaluations à visée stratégique et des bilans évaluatifs, sur des thématiques très opérationnelles.

La campagne « En immersion »

En 2019, « En immersion » met en lumière la surveillance de la qualité des eaux en France, un travail peu connu, minutieux et toujours plus complexe. Les organismes vivants, dont l'Homme, dépendent fortement de la qualité de l'eau du territoire sur lequel ils vivent. Pour pouvoir prendre soin de cette eau, qu'elle soit en surface ou souterraine, il est nécessaire de diagnostiquer au préalable son bon état. Pour cela, de très nombreux critères sont analysés sur l'ensemble du territoire pour définir sa qualité écologique et chimique. Un véritable travail de titan qui devient, année après année, de plus en plus précis et complet. Les agences de l'eau sont au cœur de ce travail d'analyse qui constitue le point de départ pour agir au bon endroit et actionner les bons leviers pour protéger la qualité de l'eau : <https://enimmersion-eau.fr>

En 2019, l'application mobile « Qualité des rivières » des agences de l'eau et de l'agence française pour la biodiversité s'enrichit de la qualité des eaux de baignade.



Données et documents

Les ressources de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour mieux connaître et gérer l'eau

- Politique et gestion de l'eau
actes, plans de gestion
- Eaux et milieux aquatiques
cours d'eau, eaux souterraines, littoral...
- Activités humaines et impacts
assainissement, eau potable, industrie...
- Administration et finances
décisions, budget, rapport d'activités...

L'ACTUALITÉ DES DONNÉES ET DOCUMENTS

13 ans de surveillance de la trame et de la flore du littoral breton
Le réseau de surveillance "Riobet" vous propose de découvrir le résultat de 15 années d'observation des habitats des organismes vivants dans les fonds marins proches de la côte littorale de Bretagne ou...
20 mars 2020

POLITIQUE D'OUVERTURE DES DONNÉES

EN UN CLIC

LES MOYENS



Séminaire du 18 juin 2019 • Photo : Jean-Louis Aubert

LES RESSOURCES HUMAINES :

mutualiser pour gagner en efficacité

L'ambition de la démarche de mutualisation, validée en 2018 par les six directeurs généraux, est de consolider et moderniser le modèle des agences de l'eau. Le plan d'actions se décline en 36 projets et 14 thèmes. Il est le fruit d'une analyse des mutualisations passées et de nouveaux projets communs aux six agences. Une gouvernance spécifique assure le suivi régulier des projets. Parmi les plus structurants on peut citer la création d'une direction des systèmes d'information et des usages numériques communs, la création d'un centre de services partagé élargi pour la paie et la gestion administrative. Les chantiers pilotés par l'agence Loire-Bretagne progressent plus vite que prévu : taux d'avancement de 40 % pour les achats et la surveillance des eaux et de 20 % pour les données et référentiels.

Former et apprendre

L'agence consacre près de 130 600 euros pour former son personnel dont plus de 80 % pour développer les compétences métiers et 4 % pour les projets professionnels. 20 agents préparent des concours, soit 120 jours de formation. En 2019, elle accueille sept stagiaires et huit apprentis dans des formations de niveau BTS, licence, Master 2, écoles d'ingénieur.

Télétravail pour 42 agents

42 agents, soit 14 % de l'effectif permanent, pratiquent le télétravail un à deux jours par semaine. Une progression de 20 % par rapport à 2018. Dans le cadre du projet d'établissement de l'agence de l'eau, fruit d'une concertation avec l'ensemble du personnel, un réseau d'échanges entre télétravailleurs est mis en place depuis 2017. Il aboutit en 2019 à l'édition du « guide du télétravailleur ». Des formations « Manager les télétravailleurs » sont proposées aux encadrants pour consolider cette démarche.

POINT DE VUE



Kelly Lop,
apprentie au sein
du service des
ressources humaines

Kelly Lop

« Je fais une formation qui est l'équivalent d'une licence professionnelle de responsable en gestion administrative et en ressources humaines. Je suis en alternance pendant un an au sein de l'agence de l'eau, de septembre 2019 à fin août 2020.

L'intérêt : acquérir des connaissances et des compétences au sein de la sphère publique. Le travail ne manque pas ! Gestion des horaires et des absences, projet d'évolution du logiciel Horoquartz, groupes de travail sur le télétravail et la parité homme-femme. J'ai aussi la chance de bénéficier d'un bon accompagnement sur tous ces sujets. »

Chiffres

296,9
plafond d'ETPT*

99,7 %
de consommation des
ETPT*

130 600 €
pour la formation

69 %
des agents ont
bénéficié d'une
formation

* ETPT : équivalent temps plein travaillé

Transition écologique

Consommation de papier
- 837 kg
par rapport à 2018

Impressions
- 31 % par rapport à 2018

Eau potable consommée:
3,72 m³ par agent
(en baisse par rapport à 2018)

RÉALISATION DU BUDGET

(en millions d'euros)

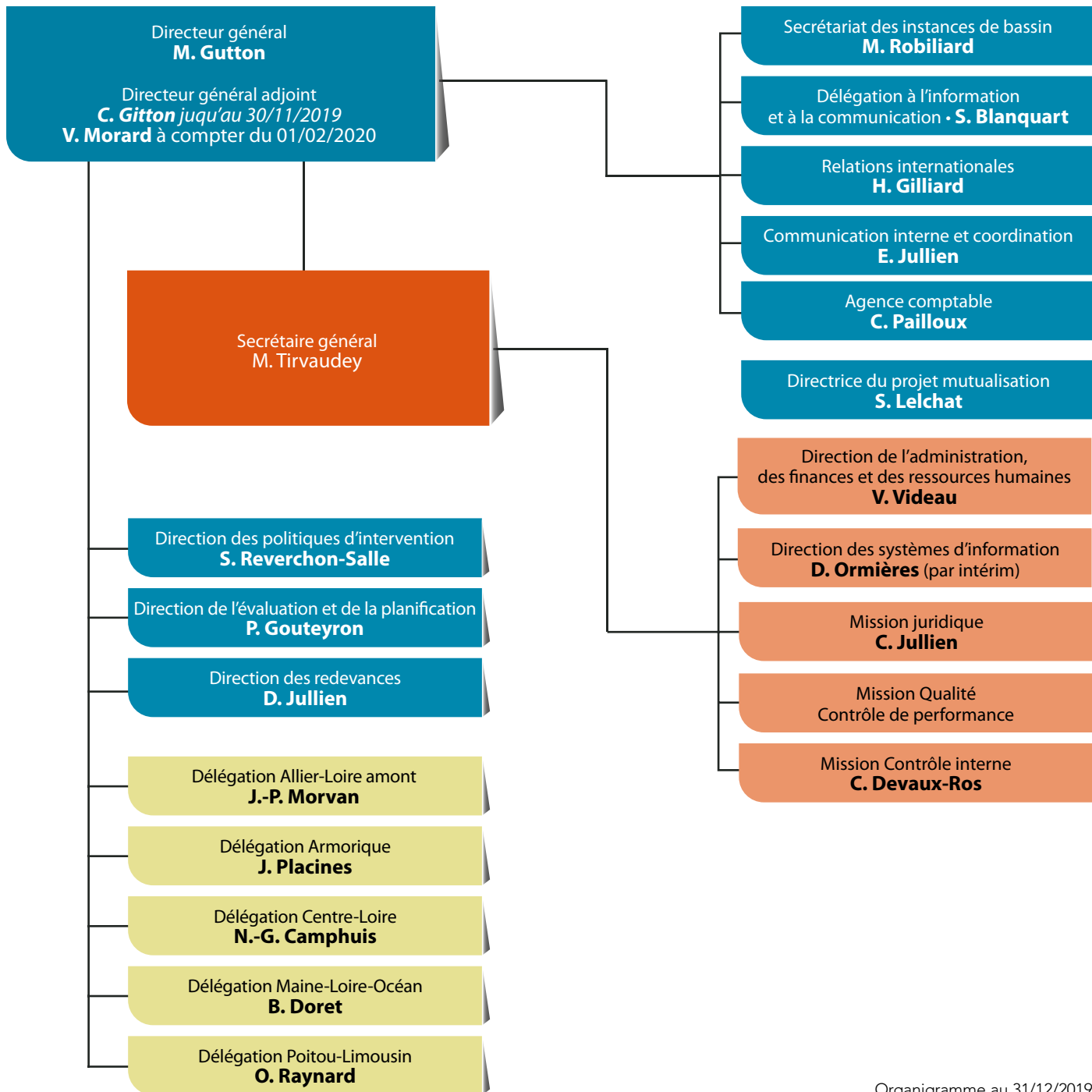
	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes		
	Exécution 2019	Taux d'exécution	Exécution 2019	Taux d'exécution		Exécution 2019	Taux d'exécution
Interventions (aides)	279,93	93,90 %	295,52	90,58 %	Redevances	349,99	97,60 %
Investissement	1,87	64,48 %	1,80	67,16 %	Autres recettes	1,31	211,29 %
Fonctionnement	3,86	68,20 %	3,64	64,54 %			
Personnel	22,77	98,44 %	22,77	98,44 %			
Contributions	42,47	100 %	42,47	100 %			
TOTAL	350,90	94,26 %	366,20	91,51 %		351,30	97,80 %

Chiffres

8,06 %

de réduction
des restes à payer

entre fin 2018 et fin 2019



L'AGENCE DE L'EAU

Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : construction de stations d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Sage, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé



Établissement public de l'État

Siège agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLEANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts,
Site Marmilhat sud CS 40039, 63370 LEMPDES
04 73 17 07 10 • allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle, Esp. Keraia Bât. B
18 rue du Sabot, 22400 PLOUFRAGAN
02 96 33 62 45 • armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLEANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin CS 40521, 44105 NANTES CEDEX 1
02 40 73 06 00 • mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)
17 rue Jean Grémillon CS 12104, 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 86 96 18 • mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette CS 20040, 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
05 49 38 09 82 • poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez-nous sur

agence.eau-loire-bretagne.fr

